



## STRATÉGIE DE L'OIM EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION :

Éclairer les politiques et les mesures relatives  
à la migration, à la mobilité et aux déplacements  
2020 – 2025

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

---

Publié par : Organisation internationale pour les migrations  
17, route des Morillons  
C.P. 17  
1211 Genève 19  
Suisse  
Tel. : +41 22 717 9111  
Fax : +41 22 798 6150  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
Site web : [www.iom.int](http://www.iom.int)

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

---

© 2021 Organisation internationale pour les migrations (OIM)



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)\*.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

# TABLE DES MATIÈRES

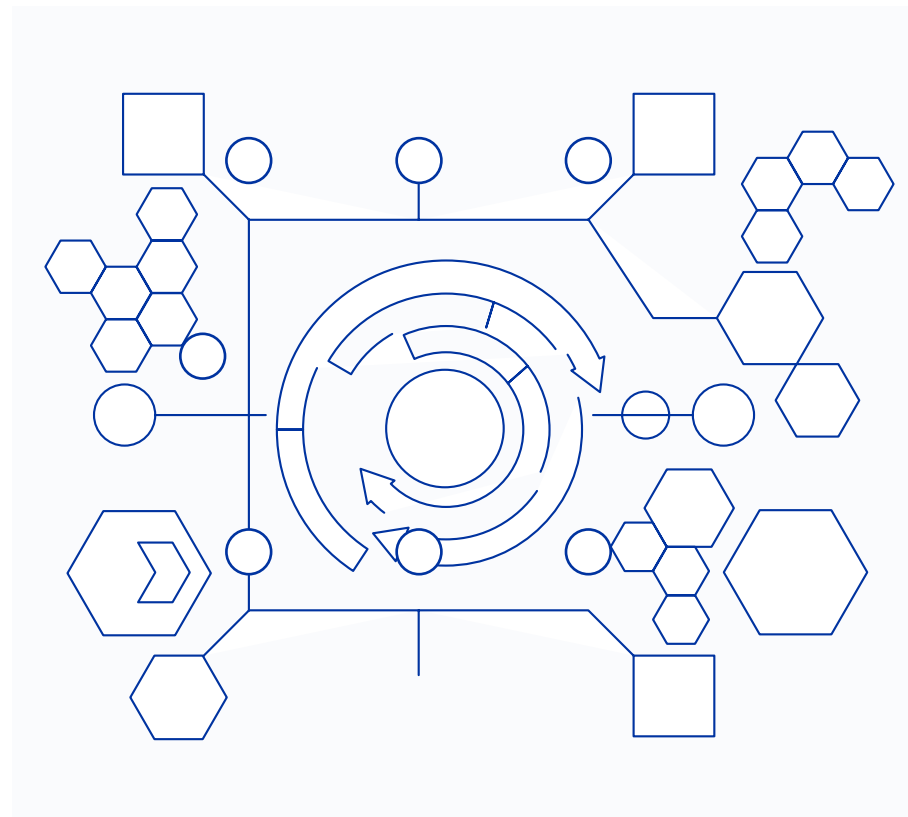
RÉSUMÉ .....	I	OBJECTIF 3 : faire en sorte que les programmes, les opérations, les orientations politiques et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels.....	21
INTRODUCTION.....	IV	Prestations transversales.....	24
<b>LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>2</b>	<b>RENFORCER LES MOYENS D'ACTION DE L'OIM .....</b>	<b>28</b>
Champ d'application.....	2	Renforcer la gouvernance interne.....	28
Principes.....	2	Développer les capacités .....	29
La Vision stratégique et la Stratégie en matière de données sur la migration de l'OIM.....	3	Améliorer l'infrastructure technique .....	29
La Stratégie en matière de données sur la migration et les autres cadres et politiques clés de l'OIM .....	4	Garantir une dotation en ressources durable .....	30
<b>DONNÉES SUR LA MIGRATION – ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>6</b>		
Paysage des données sur la migration : difficultés et possibilités.....	6		
L'OIM et les données sur la migration .....	9		
<b>APPROCHE STRATÉGIQUE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION.....</b>	<b>14</b>		
OBJECTIF 1 : renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration .....	15		
OBJECTIF 2 : développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale .....	18		

## RÉSUMÉ

Les données sont vitales pour la prise de décisions. L'importance de données de qualité, accessibles, ventilées, fiables et actuelles pour éclairer les politiques et les interventions et informer l'opinion publique est largement admise et soulignée dans de nombreux cadres internationaux. Les périodes de crise mettent en relief la nécessité absolue de disposer de telles données, mais elles révèlent aussi les lacunes et les imperfections des systèmes de données existants. Il faut tirer parti de cette prise de conscience, s'appuyer sur les expériences et exploiter les nouvelles technologies afin de renforcer la base d'éléments factuels dont les décideurs, les praticiens et le public ont besoin pour comprendre un environnement complexe et en mutation rapide, et s'y repérer. Cela permettra d'anticiper les changements et de réduire les risques ; d'assurer une préparation, une protection et une réponse rapides et efficaces ; et d'éclairer les stratégies et la planification à long terme visant à favoriser la bonne gouvernance et à concourir à un avenir plus sûr, plus durable et plus équitable.

En tant que partie prenante indépendante de premier plan en matière de données et au titre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM est particulièrement bien placée pour contribuer à la réalisation de ces objectifs sur le plan des données relatives aux mouvements de personnes. En vue de définir, de cibler et de développer son action résolue dans le domaine des données, l'OIM a élaboré une stratégie d'ensemble : la Stratégie en matière de données sur la migration (SDM). Celle-ci s'inscrit dans la planification stratégique plus large de l'Organisation et est conforme à la stratégie du Secrétaire général en matière de données, qui vise à promouvoir les atouts individuels et collectifs des entités du système des Nations Unies.

À l'instar de toutes les initiatives de l'OIM, la SDM et sa mise en oeuvre s'appuient sur la Constitution de l'OIM, la Charte des Nations Unies et d'autres accords et cadres internationaux auxquels souscrit l'Organisation, notamment des engagements en faveur de la protection des données et d'approches éthiques et



responsables en matière de données d'un bout à l'autre de leur cycle de vie. Par ailleurs, étant donné que la migration est une question transversale qui transcende les frontières, les partenariats entre toutes les parties prenantes et tous les secteurs de gouvernance occupent une place centrale dans les activités de l'OIM en matière de données.

Le champ d'application de la Stratégie recouvre toutes les données qui rendent compte de la grande complexité des mouvements de personnes actuels. La Stratégie trace une voie qui doit permettre à l'OIM de réaliser l'objectif consistant à améliorer la base d'éléments factuels aux fins d'une bonne gouvernance des

migrations à l'appui du développement durable, d'interventions humanitaires efficaces et de sociétés pacifiques, ainsi qu'à contribuer à la mise en oeuvre et au suivi des cadres internationaux pertinents, et à la communication d'informations sur ces cadres.



La SDM vise deux aspects interdépendants de cet objectif. D'une part, l'OIM joue un rôle important en mobilisant la communauté internationale et en pilotant des initiatives spécifiques qui visent à constituer une base solide d'éléments factuels sur la migration et à promouvoir son utilisation systématique pour orienter les politiques et les interventions. D'autre part, sa capacité à servir efficacement les migrants et les États Membres et à appuyer d'autres organismes des Nations Unies et partenaires dépend de son accès à des données fiables et de sa faculté d'analyser et d'utiliser ces données pour éclairer ses activités. Cela est pris en compte dans les trois objectifs stratégiques devant guider l'action de l'OIM en matière de données, à savoir :

1. renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration ;
2. développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;
3. faire en sorte que les programmes, les opérations, les orientations politiques et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels.

Bien que privilégiant chacun un aspect différent, ces trois objectifs sont complémentaires ; ensemble, ils proposent une vision pour les activités de l'OIM dans le domaine des données sur la migration. La Stratégie en matière de données sur la migration énonce pour chaque objectif plusieurs prestations, auxquelles s'ajoutent des prestations pour l'ensemble des trois objectifs, qui relient étroitement ces derniers et contribuent à la cohérence de l'action menée. En outre, une liste indicative d'interventions est proposée, qui énonce des mesures à l'appui de la mise en oeuvre de la stratégie. Dans la mesure du possible, ces interventions s'appuieront sur des partenariats existants et sur des activités déjà entreprises par l'OIM.

Dans le même temps, l'OIM doit être renforcée davantage pour qu'elle puisse mettre en oeuvre ces mesures et réaliser les objectifs de la SDM. Les domaines clés que sont la gouvernance interne, les capacités institutionnelles et du personnel, l'infrastructure technique et une dotation en ressources durable doivent être étudiés avec attention. La SDM propose plusieurs mesures précises pour parvenir à des améliorations dans chacun des domaines. Ces domaines prioritaires correspondent aux besoins organisationnels plus vastes et reprennent de nombreux secteurs clés qui, dans la Vision stratégique de l'OIM, sont considérés comme appelant des investissements institutionnels. Les efforts requis à cet égard devraient s'inscrire dans le cadre d'un renforcement institutionnel général de façon à s'inscrire dans le prolongement d'initiatives clés à l'échelle de l'Organisation, telles que le Cadre de gouvernance interne et la réforme budgétaire de l'OIM, et à y contribuer.

# STRATÉGIE DE L'OIM EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION – APERÇU

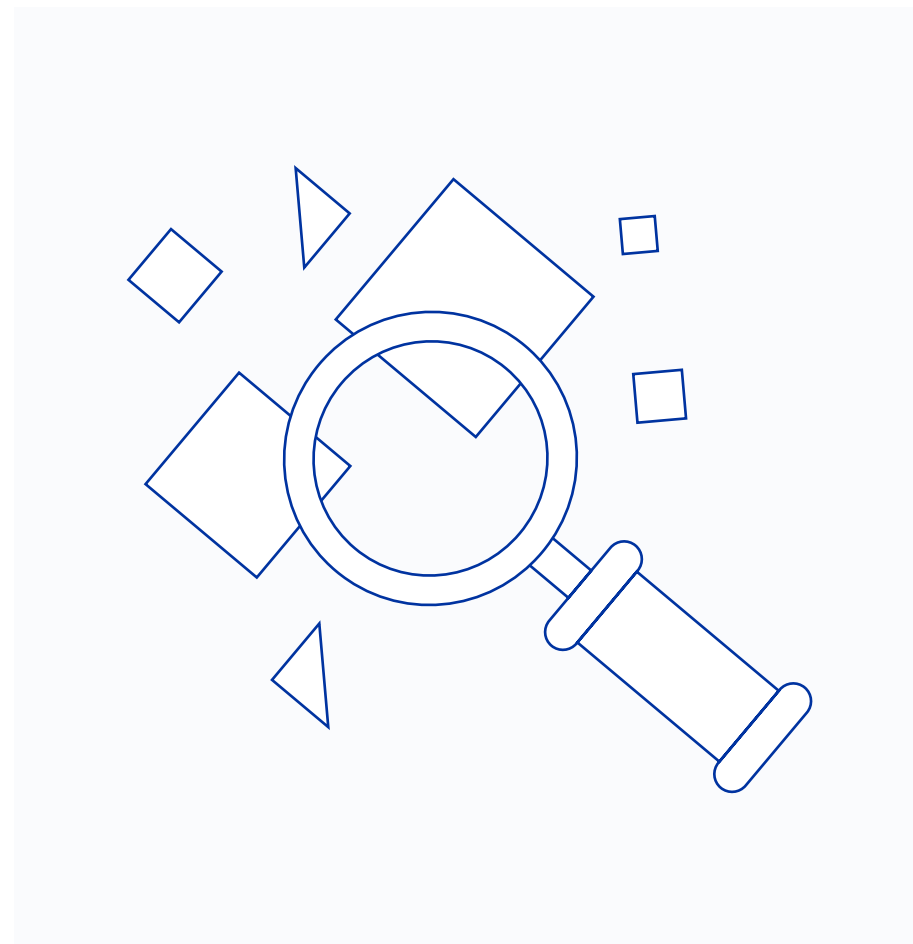
PRINCIPES DE L'OIM (CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES ET LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DONNÉES)							
 <p><b>Améliorer la disponibilité des données et promouvoir leur utilisation</b> pour obtenir de meilleurs résultats en matière de gouvernance et des effets positifs pour les migrants et les sociétés</p>	<b>OBJECTIF 1</b> Renforcer la base mondiale d'éléments factuels sur la migration 1	<b>PRESTATIONS</b>	La disponibilité, l'accès, l'analyse et l'utilisation responsable des données sur la migration sont améliorés à l'échelle mondiale 1.1	 <b>Prestation transversale A :</b> Respect et promotion d'une solide protection des données et de la vie privée, ainsi que d'approches éthiques et responsables en matière de données	 <b>Prestation transversale B :</b> Renforcement de la coopération et du dialogue en matière de données sur la migration	 <b>Prestation transversale C :</b> Promotion et facilitation de l'innovation en matière de données	
	Les principales lacunes en matière de données sur la migration sont comblées 1.2						
	Les données nécessaires au suivi et à l'examen des cadres internationaux pertinents sont mises à disposition 1.3						
	<b>OBJECTIF 2</b> Développer les capacités des États et des autres partenaires pertinents 2		Les principaux besoins des États en matière de données sur la migration sont identifiés 2.1	Un programme complet de développement des capacités en matière de données est élaboré 2.2	(Continuation of Prestation A, B, and C)		
	Un appui complet et adapté au développement des capacités est fourni 2.3						
	<b>OBJECTIF 3</b> Veiller à ce que l'action de l'OIM et du système des Nations Unies soit davantage fondée sur des éléments factuels 3		Les systèmes de l'OIM en matière de données sur la migration sont renforcés et consolidés 3.1	Les données et l'action de l'OIM sont parfaitement corrélées 3.2			
	La base d'éléments factuels sur la migration est renforcée et systématiquement appliquée à l'intérieur de l'OIM et dans le système des Nations Unies 3.3		(Continuation of Prestation A, B, and C)				
	<b>Éléments fondamentaux :</b> gouvernance des données, capacités institutionnelles (personnel et technologie) et dotation en ressources durable						

# INTRODUCTION

La migration est un phénomène complexe qui suscite une attention soutenue de la part des politiques et des médias et est bien trop souvent incompris ou mal interprété. La communauté internationale a besoin d'une base d'éléments factuels fiables et nuancés qui rendent compte de la grande complexité et des évolutions rapides des mouvements de personnes, et qui éclairent les politiques et les pratiques et informent l'opinion publique en matière de migration ainsi qu'en ce qui concerne le développement, l'action humanitaire et d'autres domaines connexes.

Les États insistent régulièrement sur la nécessité de disposer de données actuelles, accessibles, fiables, ventilées et comparables pour assurer une gestion efficace et une bonne gouvernance des migrations. Ce besoin de données transparait dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont le premier objectif préconise la collecte et l'utilisation de « données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ». La nécessité de disposer de données fiables sur la migration est également évoquée tout au long du Pacte mondial, notamment afin « de suivre et d'évaluer efficacement le respect des engagements au fil du temps »<sup>1</sup>.

De même, le document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (Programme 2030) souligne l'importance de données de qualité, ventilées et actuelles pour guider les prises de décisions et permettre de mesurer les progrès accomplis. Le Programme 2030, à de multiples reprises, aborde directement la question des migrations, et notamment dans le cadre de la cible 10.7 des objectifs de développement durable (ODD), qui appelle les États à coopérer à l'échelle internationale en vue de « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en oeuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». La mobilité humaine est par ailleurs un thème récurrent du



Programme 2030, et la devise « ne pas faire de laissés-pour-compte » est un appel sans équivoque en faveur d'un développement durable inclusif, y compris à l'égard des migrants et des autres populations mobiles.

<sup>1</sup> Nations Unies, [Résolution relative au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018 \(A/RES/73/195\)](#).

La cible 17.18 des ODD appelle à des données ventilées par statut migratoire, tandis que de nombreuses autres cibles requièrent des données sur la migration plus solides pour donner effet à leurs indicateurs<sup>2</sup>.

Les données occupent aussi une place importante dans d'autres cadres internationaux clés pertinents pour la migration, tels que le Pacte mondial sur les réfugiés, le Nouveau Programme pour les villes, le Programme d'action pour l'humanité et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

L'importance cruciale que revêtent les données et leur analyse de qualité pour la prise de décisions apparaît clairement dans les situations de crise. Les crises tendent également à mettre en évidence les lacunes dans la base d'éléments factuels disponible et la nécessité d'innover et de développer les systèmes de données existants.

C'est à l'OIM, en tant qu'organisation intergouvernementale chef de file pour les questions de migration et compte tenu de sa position au sein du système des Nations Unies, qu'il revient de mobiliser la communauté internationale en vue de constituer une base solide d'éléments factuels sur la migration et de promouvoir son utilisation systématique pour orienter les politiques et les interventions. Par ailleurs, l'OIM et le système des Nations Unies dans son ensemble ont eux-mêmes besoin de données de qualité pour concevoir, mettre en oeuvre, suivre et évaluer leurs programmes, leurs opérations et leurs conseils en matière de politique. La capacité de l'OIM à servir efficacement les migrants et les États Membres et à appuyer d'autres organismes des Nations Unies et partenaires dépend de son accès à des données fiables sur la migration et de sa faculté d'analyser et d'utiliser ces données pour éclairer ses activités.

En conséquence, le Directeur général de l'OIM a défini les données sur la migration comme une question prioritaire pour l'Organisation et s'est engagé à renforcer l'action de cette dernière dans ce domaine, y compris dans le cadre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations<sup>3</sup> et à la faveur de partenariats stratégiques. Stratégie d'ensemble de l'OIM élaborée dans le cadre de la planification stratégique plus large de l'Organisation, la Stratégie en matière de données sur la migration (SDM) vise à attribuer un objet et un but précis à l'action de l'OIM concernant les données sur la migration.

---

<sup>2</sup> Nations Unies, *Résolution Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1).

<sup>3</sup> <https://migrationnetwork.un.org/>.



---

# LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

DONNÉES SUR LA  
MIGRATION – ÉTAT DES  
LIEUX

APPROCHE STRATÉGIQUE  
DES DONNÉES SUR LA  
MIGRATION

RENFORCER LES MOYENS  
D'ACTION DE L'OIM

# LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

La SDM intervient à un moment charnière pour l'OIM, à la faveur d'un vaste élan institutionnel vers une approche plus planifiée et plus systématique de la manière dont l'OIM s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des États Membres, des migrants et de la communauté internationale en tant que composante du système des Nations Unies, y compris dans le cadre de ses fonctions au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Son élaboration est en phase avec l'impulsion stratégique du système des Nations Unies, qui se sont récemment dotées d'une stratégie en matière de données visant à promouvoir les atouts individuels et collectifs des entités du système des Nations Unies dans ce domaine<sup>4</sup>.

## CHAMP D'APPLICATION

La SDM vise à appuyer la mise en oeuvre, le suivi et l'examen de cadres internationaux pertinents, parmi lesquels on peut citer le Programme 2030, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial sur les réfugiés, le Programme d'action pour l'humanité et le Grand compromis, ainsi que les cadres pertinents pour le Comité permanent interorganisations (IASC), chargé de coordonner l'action humanitaire. La SDM s'applique par conséquent à toutes les données qui rendent compte de la grande complexité des mouvements de personnes actuels.

Aux fins du présent document, les « données sur la migration » s'entendent de tous types de données qui appuient l'élaboration de politiques et de programmes de migration globaux, cohérents et tournés vers l'avenir, ainsi que de celles qui

contribuent à éclairer le discours public sur les migrations. Il s'agit notamment des données sur les différentes formes de mouvements de population – à court ou à long terme, forcés ou volontaires, et transfrontaliers ou internes – ainsi que des données concernant les caractéristiques des divers mouvements et des migrants, ainsi que les raisons et les incidences de la migration<sup>5</sup>. Le champ d'application de la SDM ne porte pas préjudice aux mandats des autres entités du système des Nations Unies et des autres parties prenantes pertinentes, et tient compte de leur action en matière de données. La SDM vise également à couvrir le cycle de vie complet des données, y compris leur collecte, leur stockage, leur analyse et leur utilisation aux fins de conseils en matière de politique ; de planification, de conception et de mise en oeuvre de programmes ; ainsi que de recherche et de diffusion.

## PRINCIPES

L'action de l'OIM en matière de données sur la migration s'appuie sur la Constitution de l'OIM<sup>6</sup>, la Charte des Nations Unies et d'autres accords et cadres internationaux auxquels souscrit l'Organisation, notamment la Politique du IASC sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire<sup>7</sup>, qui place la protection au coeur de l'action humanitaire et contient des dispositions particulières devant guider la collecte, le partage et la gestion des données et des informations.

Le respect des droits, de la dignité et du bien-être des migrants sous-tend l'ensemble des activités de l'OIM, y compris en matière de données. Par conséquent, le respect de la vie privée individuelle et la protection contre les préjudices, comme exposé

<sup>4</sup> Nations Unies, *Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité*. New York, 2020.

<sup>5</sup> Il s'agit également des données à caractère personnel, c'est-à-dire des informations pouvant être utilisées pour identifier une personne. Des dispositions particulières s'appliquent à ce type de données. Voir le *Glossaire de la migration* (OIM, Genève, 2019), qui donne des définitions de termes communément employés dans le domaine de la migration. Diverses définitions statistiques relatives à la migration figurent également dans le projet de manuel sur l'utilisation des recensements pour mesurer les migrations internationales (*Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses*) (Nations Unies, New York, 2017).

<sup>6</sup> En vertu du document *Constitution et textes fondamentaux* de l'OIM (OIM, Genève, 2017) et de nombreux documents du Conseil, l'action de l'Organisation doit accorder une place centrale à une approche fondée sur les droits et à la protection des droits des migrants.

<sup>7</sup> Comité permanent interorganisations, *Politique sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire*. 2016.

dans les engagements en faveur de la protection des données et d'approches éthiques et responsables en matière de données tout au long du cycle de vie, y compris la sécurité des données, sont des principes essentiels de la SDM. Parmi les autres grands principes qui sous-tendent l'action de l'OIM en lien direct avec la SDM, on peut citer la reconnaissance et le respect de l'agentivité des migrants et des autres bénéficiaires de l'OIM. Par ailleurs, l'attachement de l'OIM à l'égalité entre les sexes, à l'inclusion et au respect de la diversité, notamment sur le plan de l'âge, du sexe, de l'identité sexuelle, de la race, du niveau d'instruction, du handicap et d'autres aspects<sup>8</sup>, guide la SDM afin que l'action de l'Organisation en matière de données appuie ces principes et soit impartiale.

La SDM s'appuie également sur la Politique relative à la gouvernance des données sur la migration<sup>9</sup> et les Principes relatifs à la protection des données de l'OIM<sup>10</sup> ainsi que sur d'autres orientations internes pertinentes telles que les Principes relatifs à l'action humanitaire<sup>11</sup> et l'approche de la programmation fondée sur les droits, qu'elle vise à ancrer plus profondément, en vue d'assurer une gestion des données responsable et fondée sur des principes au sein de l'OIM.

## LA VISION STRATÉGIQUE ET LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION DE L'OIM

La SDM compte parmi les différentes stratégies thématiques que l'OIM élabore dans le cadre de la Vision stratégique et aux fins de sa mise en oeuvre. La Vision stratégique souligne la nécessité « de consolider les données à l'échelle de l'Organisation et d'améliorer la qualité, la cohérence et la comparabilité des

jeux de données », et appelle à mettre « l'accent sur la qualité et non sur la quantité »<sup>12</sup>. La SDM doit permettre de relever ces défis et d'appuyer les priorités définies dans la Vision stratégique à travers les trois piliers de cette dernière, à savoir la résilience, la mobilité et la gouvernance.

Le pilier « résilience » défend l'engagement pris par l'OIM de renforcer les articulations entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et en particulier le lien entre l'action humanitaire et la gouvernance des migrations. Les données sont un outil essentiel dans ce contexte. Elles sont indispensables pour mieux comprendre les facteurs de déplacement, tels que le changement climatique, l'instabilité et la pauvreté ; les populations déplacées ou risquant d'être déplacées ; ainsi que les besoins pour ce qui est de l'aide aux populations et des réponses efficaces aux situations dans lesquelles elles se trouvent. L'alerte précoce, la préparation et la réduction des risques de catastrophe reposent également sur les données, comme le soulignent plusieurs instruments internationaux<sup>13</sup>.

Les données et leur analyse présentent également un intérêt majeur pour le pilier « mobilité », qui souligne la nécessité de faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'environnement en mutation rapide dans lequel nous vivons aujourd'hui. Elles étaient l'élaboration de politiques et d'actions qui favorisent des migrations sûres, régulières et ordonnées dans un contexte de dynamiques migratoires fluctuantes. Alors que les mouvements nationaux et internationaux de personnes continuent de prendre de l'ampleur et de se diversifier, il est nécessaire, pour les cartographier, de disposer de données plus précises, plus actuelles et plus complètes. De même, une analyse des données qui rend compte de la complexité croissante est nécessaire pour éclairer

8 Le profond attachement de l'OIM à l'égalité entre les sexes, à l'inclusion et au respect de la diversité sous-tend l'ensemble de ses activités, ainsi que la gestion de ses effectifs. L'OIM a souscrit et participe activement à diverses initiatives pertinentes, telles que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la *Stratégie pour la parité entre les sexes à l'échelle du système des Nations Unies*. Elle a approuvé la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et est membre de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, à laquelle elle prend une part active.

9 OIM, *Politique relative à la gouvernance des données sur la migration* (instruction IN/253) (Genève, 2017).

10 OIM, *Principes relatifs à la protection des données*. In : *Manuel de protection des données de l'OIM*, partie I (Genève, 2010).

11 OIM, *Politique humanitaire de l'OIM – Principes relatifs à l'action humanitaire* (document C/106/CRP/20, en anglais seulement) (Genève, 2015).

12 OIM, *Vision stratégique de l'OIM – 2019-2023 : Fixer un cap pour l'OIM* (C/110/INF/1) (Genève, 2019).

13 Par exemple, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) insiste sur l'importance d'un échange de données ouvertes et de la diffusion de données ventilées. De même, le Programme d'action pour l'humanité met en avant l'utilité fondamentale des données, sur lesquelles se basent les partenaires humanitaires et de développement pour définir les priorités et agir de manière préventive ensemble.

l'élaboration de politiques migratoires globales et cohérentes, et lutter contre les idées erronées sur la migration. L'analyse des données doit être impartiale, prendre en compte les sexes et rendre compte de la diversité des personnes qui migrent, y compris sur le plan de l'âge, du sexe, de l'identité sexuelle, du handicap, de la race, du niveau d'instruction, etc., selon que de besoin, tout en inscrivant ces caractéristiques dans le contexte social, économique et culturel pertinent.

Le pilier « gouvernance » souligne la nécessité, plus large, de disposer de mécanismes de coopération nationale et intergouvernementale qui couvrent tous les aspects des migrations pour que les acteurs puissent coordonner leurs mesures à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en particulier lorsque celles-ci découlent d'engagements tels que le Programme 2030 ou le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Là aussi, des données sont indispensables pour que les parties prenantes puissent identifier les schémas et les tendances migratoires, définir des lignes d'action communes et suivre la réalisation des cibles et objectifs convenus.

## LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LA MIGRATION ET LES AUTRES CADRES ET POLITIQUES CLÉS DE L'OIM

L'importance de données crédibles pour l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et pour une bonne gouvernance des migrations est mise en relief dans le Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF)<sup>14</sup>, et rappelée dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que dans le mécanisme de renforcement des capacités géré par le Réseau des Nations Unies sur les migrations.

La SDM s'inscrit dans la logique du MiGOF, mais est également conforme au Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire<sup>15</sup> et à la Politique humanitaire de l'OIM. Elle est en outre en lien direct avec la Stratégie institutionnelle de l'OIM en

matière de migration et de développement durable<sup>16</sup>, qui oriente l'approche suivie par l'Organisation pour appuyer la mise en oeuvre du Programme 2030 et les autres cadres de développement multilatéraux pertinents, et appelle à améliorer la collecte et l'utilisation des données migratoires aux fins de politiques fondées sur des éléments factuels. La SDM doit également s'aligner sur le Cadre de gouvernance interne (CGI) de l'OIM<sup>17</sup>, qui énonce les éléments essentiels d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins. La SDM propose de s'appuyer sur, et de créer des synergies avec la mise en oeuvre du CGI afin de renforcer la gouvernance des données sur la migration dans l'ensemble de l'Organisation.



14 OIM, [Cadre de gouvernance des migrations \(C/106/40\)](#) (Genève, 2015).

15 OIM, [Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire \(MC/2355\)](#) (Genève, 2012).

16 OIM, [Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable](#) (Genève, 2020).

17 OIM, [Informations actualisées sur la mise en oeuvre du Cadre de gouvernance interne, annexe I \(S/25/INF/1\)](#) (Genève, 2019).

LA STRATÉGIE EN  
MATIÈRE DE DONNÉES SUR  
LA MIGRATION DANS  
LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

---

## DONNÉES SUR LA MIGRATION – ÉTAT DES LIEUX

APPROCHE STRATÉGIQUE  
DES DONNÉES SUR LA  
MIGRATION

RENFORCER LES MOYENS  
D'ACTION DE L'OIM

# DONNÉES SUR LA MIGRATION – ÉTAT DES LIEUX

Au fil des ans, les États, les Nations Unies et la communauté internationale ont déployé de multiples efforts en vue d'améliorer la base d'éléments factuels sur la migration. De nombreux pays disposent désormais de la technologie et de compétences leur permettant de suivre les entrées et les sorties le long de leurs frontières avec un degré de précision élevé et de rassembler d'autres données sur les mouvements de personnes, et possèdent les moyens et la volonté de les partager. Certaines régions ont accompli d'importants progrès en ce qui concerne l'harmonisation et l'échange des données sur la migration, souvent avec le soutien de commissions régionales des Nations Unies et d'organisations régionales. Eurostat recueille et compile des informations statistiques sur les ressortissants de pays tiers (non-ressortissants de l'Union européenne, apatrides inclus) qui entrent, résident et travaillent dans des États membres de l'Union européenne ou demandent une protection internationale. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie des informations sur les schémas de mobilité que connaissent ses États membres ou qui ont une incidence sur eux. À l'échelle mondiale, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) produit régulièrement des estimations officielles de la population migrante internationale dans le monde, dans le cadre de ses chiffres sur la population de migrants internationaux. De nombreuses organisations internationales ont mis en place des mécanismes de collecte et de diffusion de données sur des aspects spécifiques de la mobilité humaine, parmi lesquels on peut citer la base de données de la Banque mondiale sur les rapatriements de fonds, les statistiques sur les réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les statistiques de l'Organisation internationale du Travail sur la migration de main-d'oeuvre. L'OIM participe activement à ces efforts : elle recueille et partage des données sur les questions migratoires telles que les déplacements internes, la traite



d'être humains, les migrants portés disparus, la santé dans le contexte migratoire, la gouvernance des migrations, et bien d'autres<sup>18</sup>. Par ailleurs, l'Organisation encourage vivement la collaboration et pilote des efforts en vue de faciliter l'accès à des données sur la migration de différentes sources ainsi qu'à leur analyse.

## PAYSAGE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION : DIFFICULTÉS ET POSSIBILITÉS

Malgré ces efforts, les données sur les mouvements de personnes demeurent incomplètes et fragmentaires. Premièrement, les statistiques de base sur la migration présentent des lacunes. Par exemple, si des données relatives aux populations de migrants internationaux existent, les données sur les flux migratoires internationaux sont moins fournies<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Pour un aperçu des données sur la migration que l'OIM recueille et met à disposition, reportez-vous à la page [IOM data overview](#).

<sup>19</sup> Actuellement, seuls 45 pays communiquent des données sur les flux migratoires aux Nations Unies, tandis que la production de jeux de données comparables et actualisés chaque année sur les mouvements migratoires ne concerne que les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Deuxièmement, il existe relativement peu de données disponibles sur de nombreux aspects importants des migrations, en particulier à l'échelle mondiale. Les migrations irrégulières posent un problème particulier étant donné qu'elles sont généralement entreprises dans le but d'échapper à la détection. En conséquence, il est particulièrement difficile de produire des évaluations fiables de ces migrations ainsi que de la traite d'êtres humains et du trafic illicite de migrants. Il est également malaisé d'obtenir des données sur la migration dans les situations de conflit et d'instabilité.

Par ailleurs, les données présentent des lacunes importantes sur des questions nécessitant d'intégrer des données de différents secteurs tels que la santé dans le contexte migratoire, la migration de retour, l'intégration des migrants et la cohésion sociale, et les facteurs et les retombées de la migration. C'est aussi le cas pour de nombreux aspects de l'articulation entre migration et développement durable.

Ensuite, on manque de données actuelles sur les mouvements de personnes. Bien que le problème de l'actualité des données existe depuis longtemps et ne soit pas limité au domaine de la migration, il s'est aggravé à mesure que les flux migratoires se sont complexifiés et accélérés, que les considérations politiques ont gagné en importance et que l'intérêt du public s'est accru. La disponibilité de données actuelles revêt une importance cruciale lorsque des changements rapides se produisent et que des actions urgentes sont requises, par exemple en situation de crise.

Enfin, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'intégration de la migration dans le Programme 2030 et plusieurs autres cadres internationaux clés imposent aux États Membres de mener un suivi et un examen, ce qui nécessitera, sous une forme ou une autre, d'établir des rapports. Alors que les méthodes permettant de mesurer nombre des indicateurs des ODD relatifs à la migration ne sont pas encore au point, il est probable que de nombreux États rencontrent des difficultés à produire des jeux de données appropriés, les efforts incombant en grande partie aux bureaux de statistique nationaux, qui ne sont

pas forcément bien équipés pour traiter les données sur la migration. Le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'autres accords touchant à la migration présente des difficultés similaires.

Plusieurs raisons sous-jacentes expliquent les écueils que rencontrent les États et d'autres parties prenantes en matière de données sur la migration. Le manque de capacités compte parmi les principales difficultés. Alors que la plupart des données primaires sont recueillies à l'échelle nationale, de nombreux pays ne possèdent pas les ressources ou les capacités techniques nécessaires pour accomplir cette tâche de manière systématique. Par exemple, ils peuvent n'être en mesure de recueillir qu'un nombre limité d'éléments de données. Le problème peut également résider dans la collecte et l'agrégation de données de sources différentes. Le manque de coordination au sein des pouvoirs publics et l'absence d'échange systématique des données recueillies par différentes parties des pouvoirs publics sont un problème courant.

La comparabilité et l'interopérabilité insuffisantes des données sur la migration recueillies par différents acteurs comptent également parmi les principales difficultés. Des différences, et souvent des incohérences, subsistent dans la terminologie et les définitions clés relatives à la migration et à la mobilité. Cela, associé à des priorités et législations nationales divergentes, explique que les données sur la migration recueillies par différents pays ne soient souvent pas comparables. Les problèmes de comparabilité et d'interopérabilité font également obstacle à l'intégration des données recueillies par les États et de celles produites par d'autres parties prenantes. De surcroît, les considérations politiques jouant un rôle important, les États peuvent être réticents à communiquer leurs données sur les mouvements de personnes, et il est essentiel de tenir compte du respect de la vie privée des migrants.

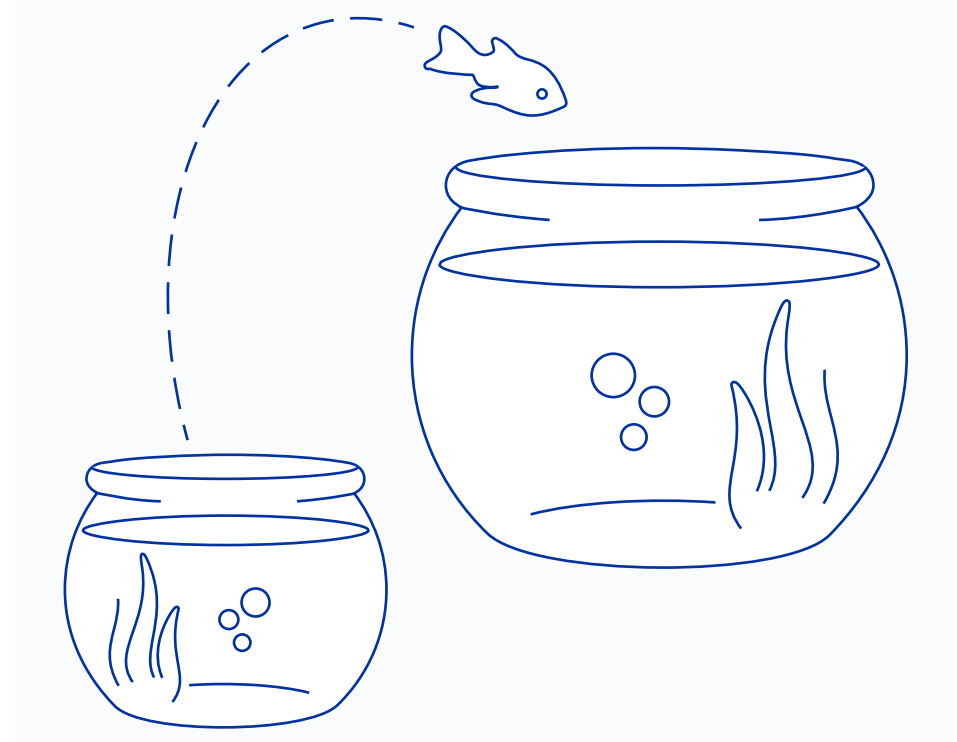
Enfin, il est important de garder à l'esprit que les éléments factuels ne se réduisent pas aux données, et qu'il faut comprendre et communiquer clairement la réalité derrière les chiffres. Une analyse de qualité des données, qu'elle soit

menée à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, est donc indispensable, mais comporte des difficultés. Des questions méthodologiques se posent, par exemple sur la manière d'utiliser les données générées par différents types d'acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux, par exemple) et les différents types de données (recensements, sondages, données administratives, nouvelles sources de données, etc.) de manière intégrée et judicieuse.

Bien que ces difficultés ne soient pas nouvelles, elles peuvent être résolues à la faveur d'efforts cohérents et concertés. Deux types d'évolutions clés peuvent être mises à profit à cet effet, ainsi que pour améliorer le statu quo concernant les données sur la migration : les évolutions sur le plan politique et celles sur le plan technologique.

Il est important de noter qu'une volonté politique de collaboration en vue d'améliorer la production, l'analyse et l'échange de données semble exister parmi les États. Le fait qu'un certain nombre de cadres internationaux clés évoquent la question des données fiables, y compris celles qui se rapportent spécifiquement aux mouvements de personnes, indique clairement que les États considèrent la mise en place d'une base d'éléments factuels de qualité sur la migration comme une priorité.

Dans le même temps, des avancées considérables ont été réalisées sur le plan technologique, ce qui ouvre d'importantes possibilités en matière de données sur les mouvements de personnes. Le volume et la nature des informations numériques croissent à une vitesse inédite. Parallèlement, la technologie est mise à profit pour élaborer de nouvelles méthodes de production et d'analyse des données. Les nouvelles sources de données complètent utilement les sources de données classiques, et il est possible d'aller plus loin pour les exploiter de manière systématique. Elles peuvent permettre de rassembler des données sur des aspects particuliers de la mobilité et de combler des lacunes spécifiques en matière de données. En outre, les mégadonnées et les nouvelles sources de données peuvent fournir des informations actuelles. Cependant, si la technologie et les nouvelles sources de données offrent de nombreuses possibilités, elles



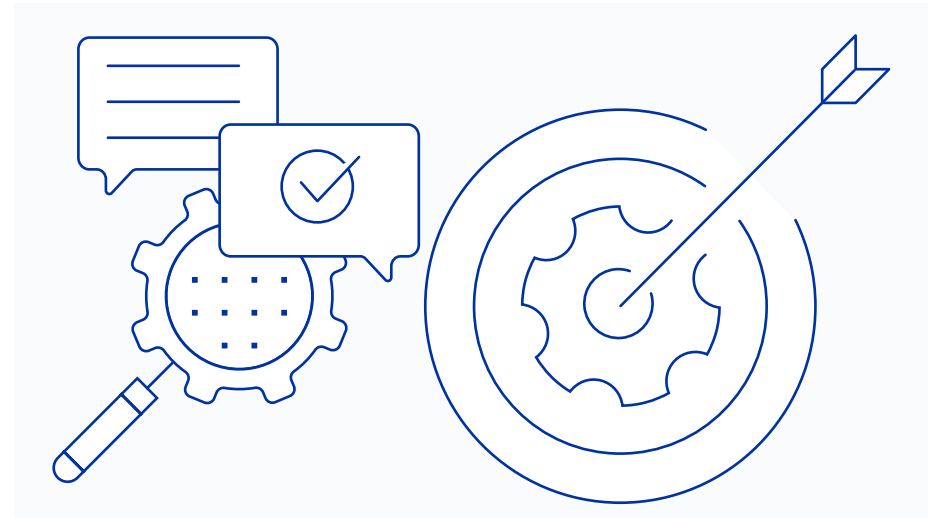
comportent également des difficultés et des aspects complexes : considérations éthiques et relatives à la vie privée ; inquiétudes relatives à la fiabilité et à l'intégrité ; problèmes d'accessibilité et de coût, de continuité et de pérennité (au vu de la nature évolutive rapide de l'environnement, des données et des acteurs concernés) ; manque de normes et de cadres régissant l'exploitation des nouvelles sources de données, etc.. Le système des Nations Unies a reconnu la nécessité d'établir des lignes directrices relatives à l'utilisation des mégadonnées et d'autres nouvelles sources de données, ainsi qu'au recours à l'intelligence artificielle dans ce contexte, et a entamé des travaux dans ce sens.



## L'OIM ET LES DONNÉES SUR LA MIGRATION

L'OIM agit de manière résolue dans le domaine des données sur la migration : l'Organisation recueille, communique, analyse et utilise des données à des fins diverses<sup>20</sup>. Au fil des ans, des efforts considérables ont été déployés pour intensifier les activités de l'OIM en matière de données sur la migration dans le but d'éclairer la conception et la mise en oeuvre des programmes et de contribuer à la base d'éléments factuels sur la migration. L'OIM recueille et/ou gère des données dans de nombreux domaines, et est bien placée pour analyser en détail les mouvements de personnes et donner des clés de compréhension complétant les données statistiques traditionnelles.

L'OIM a élaboré une politique en matière de gouvernance des données et s'efforce en permanence d'améliorer ses systèmes et applications de données. Elle est à l'avant-garde des efforts visant à assurer la protection des données au sein du système des Nations Unies, et est la première organisation à s'être dotée d'une orientation institutionnelle en matière de protection des données personnelles : les Principes relatifs à la protection des données. Membre du groupe des Nations Unies sur les politiques de confidentialité, l'OIM a activement contribué à élaborer les principes des Nations Unies relatifs à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée<sup>21</sup>. L'Organisation a également le statut d'observateur auprès de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, la tribune internationale pour les autorités du monde entier compétentes en la matière.



Le Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM, à Berlin, mène diverses initiatives visant à améliorer les données sur la migration et leur analyse, et à promouvoir leur utilisation efficace. On peut citer à titre d'exemple le portail des données migratoires mondiales<sup>22</sup>, qui réunit des données de qualité sur tous les aspects de la migration. Il facilite l'accès à différentes données sur la migration et leur utilisation, et expose des questions migratoires complexes au public, aux décideurs et à d'autres. L'OIM a également mis en place des plateformes de données régionales dans le but d'appuyer des activités en matière de migration fondées sur des éléments factuels à l'échelle régionale.

<sup>20</sup> L'OIM recueille des données sur un large éventail de questions, principalement dans le cadre de ses programmes et de ses opérations. Certaines de ces informations sont accessibles au public, tandis que d'autres sont recueillies uniquement pour un usage interne. Dans tous les cas, la collecte et la gestion des données sont conformes à la Politique de l'OIM relative à la gouvernance des données sur la migration. Lorsque l'OIM traite des données à caractère personnel de ses bénéficiaires, elle le fait dans le plein respect de ses Principes relatifs à la protection des données, en vertu desquels seules les données anonymisées peuvent être rendues publiques. Des données à caractère personnel ne sont en aucun cas rendues publiques sans le consentement du bénéficiaire.

<sup>21</sup> Système des Nations Unies, [Personal Data Protection and Privacy Principles](#), document adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion réuni en sa 36e session le 11 octobre 2018.

<sup>22</sup> [https://migrationdataportal.org/fr/?i=stock\\_abs\\_&t=2020](https://migrationdataportal.org/fr/?i=stock_abs_&t=2020).

L'Organisation s'engage à fournir des données fiables, rigoureuses et accessibles qui rendent compte de la complexité et de la diversité de la mobilité humaine. Elle s'y emploie également dans le cadre de sa publication phare, le Rapport État de la migration dans le monde, qui contribue de manière déterminante à la diffusion d'analyses de qualité de données sur la migration et à leur utilisation aux fins de politiques et d'interventions, et participe à la lutte contre la désinformation<sup>23</sup>.

L'OIM collabore activement et facilite la coopération avec un large éventail de parties prenantes en matière de collecte et d'analyse de données et de recherche à l'échelle mondiale, régionale et nationale. De concert avec le DAES et l'OCDE, l'OIM a institué le Forum international sur les statistiques migratoires<sup>24</sup>, qui se tient tous les deux ans sous la forme d'une enceinte mondiale de dialogue et d'échange entre diverses parties prenantes visant à améliorer les statistiques sur la migration. Par ailleurs, des efforts continus sont déployés en vue de mobiliser l'expertise en matière de données sur la migration et d'encourager le dialogue à l'échelle régionale.

Les activités de l'OIM en matière de données font partie intégrante de sa contribution aux efforts interorganisations coordonnés qui visent à assurer une aide et une protection plus efficaces aux populations touchées. L'Organisation s'acquitte de cette tâche dans le cadre de ses fonctions au sein du IASC et de l'approche sectorielle, de l'architecture humanitaire à l'échelle des pays et de différents domaines d'action du Grand compromis. L'OIM participe activement et contribue à la collecte et à l'analyse de données aux fins de l'action humanitaire à travers sa Matrice de suivi des déplacements (MSD)<sup>25</sup>, principal dispositif de l'Organisation ayant pour fonction première de recueillir des données. La MSD suit les déplacements et les besoins connexes des populations, et fournit des

informations essentielles aux décideurs et aux intervenants en vue d'améliorer la compréhension des dynamiques de la mobilité par la communauté internationale et de mettre en place des stratégies d'intervention mieux éclairées. Elle recueille également des données aux fins de la programmation à plus long terme, éclairant les processus de transition et de redressement dans les contextes de déplacement<sup>26</sup>.

Parmi les exemples d'initiatives de l'OIM en matière de données accordant une place centrale aux partenariats, on peut citer la Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite<sup>27</sup>, qui constitue le premier pôle interorganisations mondial de données sur la traite d'êtres humains. Des organisations du monde entier lui fournissent des données harmonisées, dont des données sur la traite d'êtres humains recueillies par l'OIM à la faveur de ses programmes. La Plateforme s'appuie sur des technologies modernes pour éliminer les obstacles au partage de l'information et fournir aux acteurs de la lutte contre la traite des données à jour et fiables.

L'OIM exploite de plus en plus ses données opérationnelles pour éclairer ses propres interventions et celles d'autres parties prenantes visant à défendre les droits de l'homme des populations mobiles, à promouvoir le bien-être des migrants et des sociétés, et à appuyer des migrations bien gérées. La Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite illustre les efforts que l'OIM a déployés au fil des ans en vue de renforcer l'analyse de ses données opérationnelles ; de les associer, dans la mesure du possible, à d'autres données disponibles pertinentes ; et de rendre ces informations accessibles, dans le plein respect des principes relatifs à la protection des données et de la vie privée. La santé dans le contexte migratoire compte également parmi les domaines dans lesquels l'OIM dispose d'un volume considérable de données. Une grande partie de ces données sont

---

23 OIM, Rapport [État de la migration dans le monde 2020](#) (Genève, 2020).

24 [www.iom.int/ifms/](http://www.iom.int/ifms/).

25 <https://dtm.iom.int/>.

26 L'OIM utilise la Matrice de suivi des déplacements pour recueillir des données sur la mobilité à l'échelle nationale, régionale et mondiale mais aussi, de plus en plus, pour recueillir des données sur divers thèmes, y compris la traite d'êtres humains ; la migration environnementale ; l'évaluation rapide des risques, pour la santé publique, des flambées de maladie ; la migration de main-d'œuvre ; et la gestion des frontières.

27 [www.ctdatacollaborative.org/](http://www.ctdatacollaborative.org/).

recueillies dans le cadre d'évaluations sanitaires des migrants<sup>28</sup>, que l'OIM conduit dans le monde entier. Si les données primaires ne peuvent être communiquées à l'extérieur, l'Organisation publie régulièrement les conclusions d'analyses fondées sur ces données. Ces analyses fournissent des informations sur l'état de santé des populations évaluées et, plus largement, sur les liens entre santé et mobilité, ce qui contribue à éclairer les politiques et les pratiques et, en définitive, à améliorer la santé et le bien-être des populations et des communautés concernées par la migration. Le portail de la recherche sur la santé dans le contexte migratoire de l'OIM<sup>29</sup> centralise ces contenus analytiques et met en relation les chercheurs spécialistes de la santé dans le contexte migratoire.

L'OIM contribue également à combler le manque de données sur d'autres aspects des migrations. Par exemple, dans le cadre de son projet sur les migrants portés disparus<sup>30</sup>, l'Organisation suit les informations sur les migrants morts ou portés disparus au cours de migrations internationales. Les données recueillies dans le cadre de ce projet viennent alimenter l'indicateur 10.7.3 des ODD<sup>31</sup> relatif aux décès et aux disparitions de migrants. Il est indispensable d'améliorer le recensement des migrants morts et portés disparus pour éclairer une action globale qui permette de réduire le nombre de décès de migrants.

La coopération étroite avec les États est au cœur des activités de l'OIM en matière de données, notamment sous la forme d'une assistance technique et d'une aide au développement des capacités. L'Organisation a intensifié ce soutien apporté aux gouvernements (en collaboration, généralement, avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales ou d'autres entités pertinentes) aux fins de la collecte, de la gestion et de la diffusion de données sur la migration, constituant ainsi une base pour l'élaboration de politiques et des prises de décisions avisées. L'aide à l'établissement et à l'actualisation de profils migratoires<sup>32</sup> nationaux et régionaux que fournit l'OIM aux gouvernements et à d'autres parties prenantes pertinentes s'inscrit dans le cadre de cet effort. L'Organisation met également à disposition des États différents outils spécifiques leur permettant d'améliorer la collecte et la gestion des données. On peut citer à titre d'exemple le Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS)<sup>33</sup>, un système d'information de qualité pour la gestion des frontières conçu par l'OIM afin que les États puissent recueillir, traiter et enregistrer des informations aux fins de l'identification des voyageurs et de la collecte et de l'analyse de données<sup>34</sup>. On peut également mentionner les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM)<sup>35</sup>, un outil d'évaluation des besoins qui permet aux États d'identifier les forces et les faiblesses de leurs politiques migratoires et contribue à une meilleure compréhension de la gouvernance nationale et locale des migrations dans le monde. Ils peuvent également être utilisés pour éclairer l'établissement de points

---

28 L'évaluation sanitaire des migrants est un examen médical permettant d'évaluer l'état de santé des migrants et de délivrer des certificats médicaux aux fins de l'emploi et du séjour, selon des conditions définies par le pays de destination et/ou l'employeur.

29 <https://migrationhealthresearch.iom.int/>.

30 <https://missingmigrants.iom.int/>.

31 « Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale » ([https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review\\_fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review_fre.pdf)).

32 Un profil migratoire est une analyse de données précises et ventilées concernant certains ou l'ensemble des aspects du contexte national d'un pays qui sont pertinents pour la migration. Élaboré en consultation avec un large éventail de parties prenantes, il peut servir à améliorer la cohérence des politiques, à élaborer des politiques de migration fondées sur des éléments factuels et à intégrer la migration dans les plans de développement.

33 OIM, MIDAS, Migration Information and Data Analysis System, un système d'information efficace et abordable pour la gestion des frontières (Genève).

34 Toutes les activités afférentes au Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS) sont conçues sous la forme de partenariats avec des États qui visent à cerner les besoins, à définir les domaines prioritaires et à concevoir et mener à bien des interventions de renforcement des capacités. Les États ont la propriété entière et exclusive de toutes les données enregistrées par le système MIDAS. L'OIM n'a pas la possibilité ni le droit d'accéder à ces données.

35 [https://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators#:~:text=The%20Migration%20Governance%20Indicators%20\(MGI,to%20develop%20their%20migration%20governance](https://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators#:~:text=The%20Migration%20Governance%20Indicators%20(MGI,to%20develop%20their%20migration%20governance).

de référence à partir desquels suivre et communiquer les progrès accomplis dans la réalisation de l'indicateur 10.7.2 des ODD<sup>36</sup>, dont l'OIM est coresponsable avec le DAES, ainsi que pour d'autres cibles et indicateurs des ODD liés à la migration.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans plusieurs atouts propres à l'OIM, parmi lesquels on peut citer sa présence sur le terrain et une relation de confiance avec ses États Membres ; une compréhension approfondie des migrations dans le monde et une expertise technique dans ce domaine<sup>37</sup> ; un accès direct à un large éventail de bénéficiaires et des échanges sans intermédiaires avec ceux-ci ; et son mandat au sein du système des Nations Unies, notamment ses fonctions au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

Ces atouts indéniables sont toutefois atténués, dans une certaine mesure, par des particularités organisationnelles et des méthodes de travail qui ne favorisent pas une action systématique, cohérente et stratégique en matière de données sur la migration. Nombre des difficultés que rencontre l'OIM dans le domaine des données sur la migration découlent de questions systémiques plus vastes telles que l'imputation directe des dépenses aux projets, le manque de financements de base/prévisibles, la décentralisation et l'absence de hiérarchisation stratégique des priorités. Le large éventail de données que l'OIM utilise et traite, de même que l'étendue et la diversité des activités qu'elle mène en matière de données (utilisation opérationnelle, recherche et analyse, renforcement des capacités de partenaires, etc.) compliquent la tâche.

Malgré ces difficultés, l'OIM, en tant que partie prenante indépendante de premier plan en matière de données et au titre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, est particulièrement bien placée pour mobiliser la communauté internationale et piloter des initiatives visant à améliorer la base d'éléments factuels aux fins d'une bonne gouvernance des migrations à l'appui du développement durable et d'interventions humanitaires efficaces. À cet effet, elle peut apporter un soutien aux États, à la société civile (y compris aux organisations pilotées par les migrants/diasporas) et à d'autres acteurs grâce à plus de 400 bureaux dans le monde. Le Réseau sur les migrations offre la possibilité de renforcer la collaboration et la cohérence au sein du système des Nations Unies en matière de données sur la migration, et d'exploiter au mieux les innovations et les progrès technologiques.

La SDM permet à l'OIM de saisir ces chances, de remédier aux faiblesses existantes et d'orienter différents aspects de son action en matière de données sur la migration vers un ensemble commun de priorités.

---

36 « Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable » ([www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/technical/Policy%20Brief\\_10.7.2.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/technical/Policy%20Brief_10.7.2.pdf)).

37 La compréhension des migrations que possède l'OIM repose sur des opérations, programmes, politiques, recherches et analyses de données menés dans le monde entier. Aucune autre organisation ne présente des capacités dans un tel nombre de domaines.

LA STRATÉGIE EN  
MATIÈRE DE DONNÉES SUR  
LA MIGRATION DANS  
LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

DONNÉES SUR LA  
MIGRATION – ÉTAT DES  
LIEUX

---

APPROCHE STRATÉGIQUE  
DES DONNÉES SUR LA  
MIGRATION

RENFORCER LES MOYENS  
D'ACTION DE L'OIM

# APPROCHE STRATÉGIQUE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION

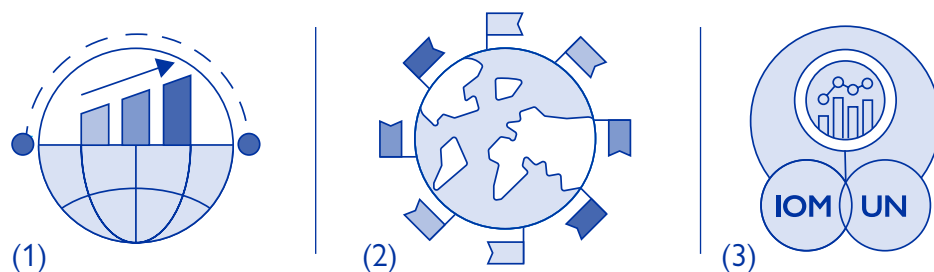
Un objectif de l'OIM consiste à améliorer la disponibilité des données et à promouvoir leur utilisation en vue d'obtenir des résultats plus solides en matière de gouvernance et des retombées positives pour les migrants et les sociétés. Étant donné que la migration touche l'ensemble de la triade que forment l'action humanitaire, le développement et la paix, et concerne de nombreux domaines stratégiques, cet objectif suppose d'agir sur ces trois piliers. La migration est également une question qui transcende les frontières et doit être traitée à plusieurs niveaux – local, national, régional et international. Par conséquent, l'OIM poursuit cet objectif en agissant dans tous les secteurs et à différents niveaux de gouvernance. Les approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, ainsi que les partenariats, sont et demeureront au coeur des activités de l'OIM en matière de données. Cela suppose de promouvoir la coopération bilatérale, régionale et internationale entre les États, et les partenariats multipartites avec les Nations Unies et d'autres organisations, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques tels que les migrants et les groupes de migrants, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires.

Trois objectifs stratégiques devant guider l'action de l'OIM en matière de données aux fins du but principal sont identifiés : 1) renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration ; 2) développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale ; et 3) faire en sorte que les programmes, les opérations, les orientations politiques et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels.

Les deux premiers objectifs concernent l'appui que l'OIM peut fournir à la communauté internationale. Le troisième vise une amélioration de la façon dont l'OIM et le reste du système des Nations Unies utilisent les données sur la migration pour tendre à l'excellence en matière de politiques, de programmes et d'opérations. Bien que privilégiant chacun un aspect différent, ces trois objectifs sont complémentaires et, ensemble, proposent une vision pour les activités de l'OIM dans le domaine des données sur la migration.

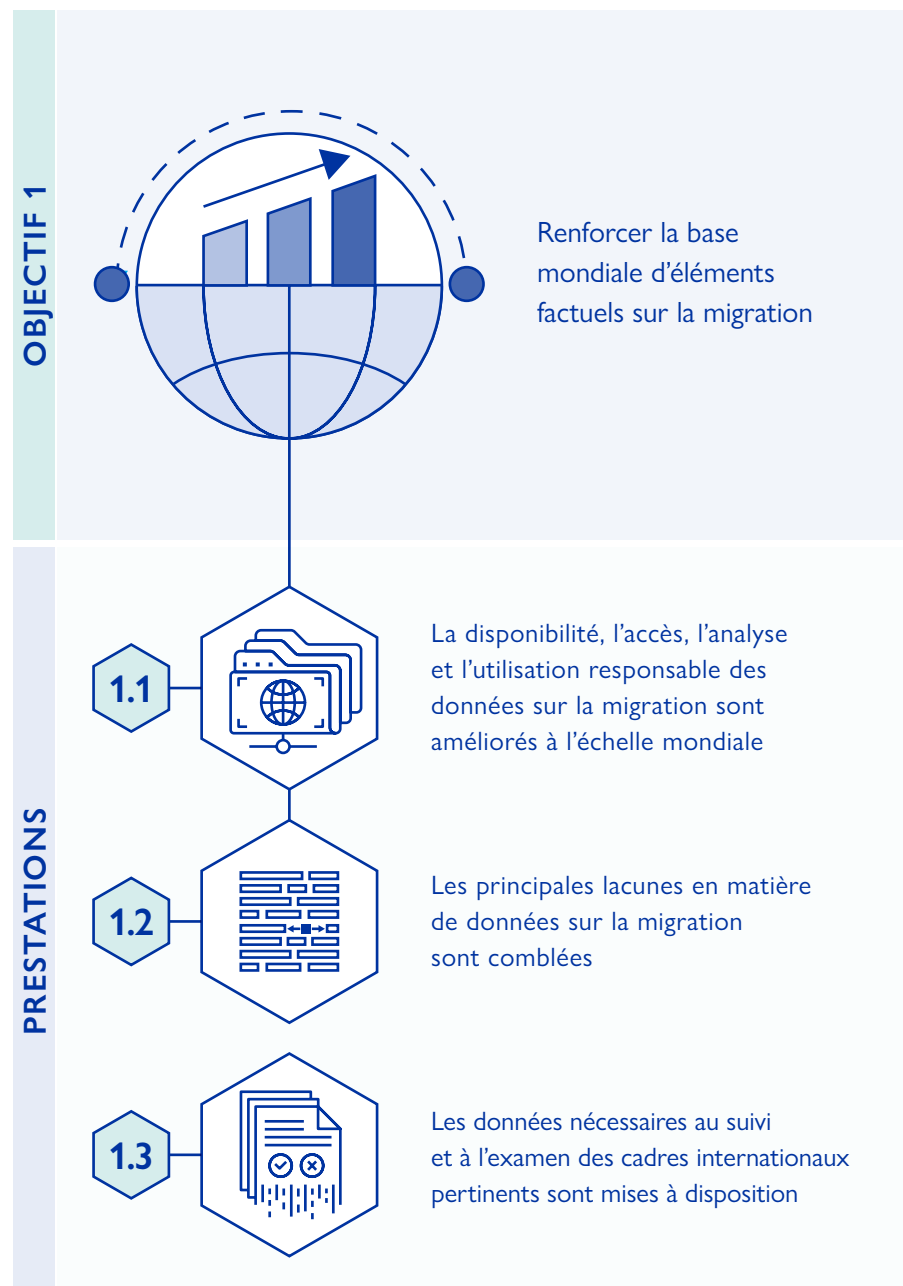
À chaque objectif sont associées plusieurs prestations et des composantes pratiques, qui déterminent des lignes d'action concrètes menant à la réalisation de l'objectif. Trois des prestations concernent l'ensemble des trois objectifs.

La liste des interventions proposées est plus indicative qu'exhaustive, et sa mise en oeuvre dépendra des ressources disponibles. La liste s'appuie, autant que possible, sur les initiatives en cours ainsi que sur les partenariats et les outils existants afin que l'OIM, dans le cadre de la mise en oeuvre de la SDM, poursuive le travail accompli et maximise l'utilité de ses données existantes.



## OBJECTIF 1 : renforcer la base d'éléments factuels mondiale sur la migration

L'OIM s'emploiera à tirer parti de son rôle de contributeur de premier plan aux efforts de la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes à l'échelle mondiale. Elle cherchera ainsi à encourager la bonne gouvernance des migrations et à appuyer la mise en oeuvre et le suivi de divers cadres internationaux concernant la migration, le développement, l'action humanitaire et d'autres domaines connexes, notamment le Programme 2030, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Programme d'action pour l'humanité et le Grand compromis, ainsi que les cadres pertinents pour le IASC. Pour réaliser cet objectif, l'OIM améliorera la disponibilité et l'accessibilité des données sur la migration et d'analyses de qualité prenant en compte les sexospécificités et la diversité ; contribuera à combler les lacunes en matière de données ; appuiera le suivi des processus mondiaux pertinents ; défendra la protection des données et l'innovation en matière de données ; et rassemblera les acteurs dans le domaine des données sur la migration. Selon qu'il convient, ces efforts seront déployés dans le contexte du Réseau des Nations Unies sur les migrations, de concert avec des initiatives plus vastes des Nations Unies en matière de données et d'autres efforts interorganisations, y compris dans le domaine humanitaire.



## Principales prestations et interventions



**1.1 L'OIM appuiera activement les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue d'améliorer la disponibilité des données sur la migration, l'accès à celles-ci, leur analyse et leur utilisation responsable** aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de réponses opérationnelles fondés sur des éléments factuels, et de discours publics équilibrés sur la migration.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Promouvoir l'intégration de données de différents secteurs afin d'améliorer la disponibilité de données fiables couvrant tous les aspects de la migration, et l'accès à celles-ci, y compris de données relatives à la triade migration, développement et action humanitaire, ainsi que de données issues d'autres domaines stratégiques voisins tels que l'emploi, la santé et le changement climatique.
- Promouvoir la coordination concernant la terminologie relative aux données sur la migration, la collecte et les méthodes d'analyse, entre autres dans le but d'améliorer l'interopérabilité des données.
- Faciliter l'échange efficace et responsable des données sur la migration entre les gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris en appuyant l'élaboration et l'application d'outils, de normes et de garanties ad hoc conformément au droit international.
- Faciliter l'analyse de qualité et la communication stratégique des données sur la migration de différentes sources afin de contribuer à une meilleure compréhension de la nature, des facteurs et des retombées des mouvements de personnes, ainsi que des articulations avec le développement, l'action humanitaire et d'autres domaines connexes, et à un discours éclairé sur ces questions qui tiennent compte

des sexospécificités et de la diversité. À cette fin, il importe de communiquer clairement sur la pertinence, la qualité et les limites des différentes données utilisées aux fins des analyses. Outre les outils et les initiatives de l'OIM, il convient, à cet effet, de mobiliser et d'exploiter le Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres dispositifs et canaux de communication des Nations Unies et du IASC, selon que de besoin.



**1.2 L'OIM mobilisera la communauté internationale pour combler les lacunes en matière de données sur la migration** afin de répondre aux besoins existants et émergents ; entre autres dans le but d'assurer la disponibilité de données plus actuelles et fiables à l'appui d'une gestion efficace des migrations, de s'attaquer aux facteurs de migration irrégulière et dangereuse, d'assurer la protection des droits de l'homme des migrants, de contribuer à lutter contre les vulnérabilités liées aux mouvements de personnes et à les réduire, d'éclairer l'aide humanitaire et au développement, et de promouvoir les retombées positives de la migration.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Mettre à profit le rôle de l'OIM en sa qualité de fournisseur essentiel de données et de statistiques mondiales sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pour promouvoir, conformément au processus du Grand compromis et à l'appui des Recommandations internationales sur les statistiques relatives aux personnes déplacées<sup>38</sup>, la coordination avec les États, entre les organismes et avec d'autres parties prenantes pertinentes afin de rendre la collecte et l'analyse de ces données plus efficaces et plus éthiques, de renforcer l'élaboration et l'utilisation de méthodes qui permettent de déterminer les besoins pertinents et d'y répondre, et d'éclairer les politiques et les interventions qui visent à remédier aux situations de déplacement.

<sup>38</sup> Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, [Internal Recommendations on IDP Statistics \(IRIS\)](#) (2020).



- Poursuivre la mise en place d'une plateforme de coopération ouverte en vue de fournir aux acteurs de la lutte contre la traite des données à jour et fiables sur la traite et l'exploitation d'êtres humains aux fins de mesures ciblées de lutte contre la traite, y compris dans les situations de crise. Il convient à cet effet de faciliter un effort concerté visant à diffuser des normes internationales relatives aux données administratives des victimes de la traite, et d'instaurer un cadre mondial de mesure statistique qui permette d'estimer l'ampleur de la traite aux fins de travail forcé.
- Poser les jalons de nouvelles approches de coopération afin de produire des estimations des flux migratoires en améliorant la disponibilité, la comparabilité et l'échange de données administratives pertinentes ; en créant et en identifiant de nouvelles sources complémentaires de données sur les flux ; et en mettant au point des méthodes d'intégration des données.



**1.3 L'OIM appuiera les efforts mondiaux en faveur du suivi et de l'examen des cadres internationaux pertinents**, en particulier le Programme 2030, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Programme d'action pour l'humanité et les engagements pris au titre du Grand compromis.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Recueillir, partager et analyser les données ventilées par des variables clés pertinentes<sup>39</sup> telles que l'âge, le sexe, l'identité sexuelle, le handicap, la race, le niveau d'instruction et le statut migratoire en vue d'étayer le suivi des cadres précités, y compris en :

- o Continuant d'améliorer la collecte de données afin d'alimenter l'indicateur 10.7.3 des ODD « Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale »<sup>40</sup>.
- Appuyer l'élaboration de nouvelles méthodes de suivi et d'évaluation, y compris pour les cibles et les indicateurs pertinents des ODD. À cet effet, il convient de :
  - o Continuer d'intensifier les efforts conjointement déployés avec le DAES, l'OCDE et d'autres partenaires pertinents en vue de mesurer l'indicateur 10.7.2, relatif au nombre de pays dotés de politiques migratoires bien gérées ;
  - o Continuer d'intensifier les efforts conjointement déployés avec l'Organisation internationale du Travail et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour améliorer les méthodes permettant de suivre la cible 8.7 des ODD – supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants –, et les cibles connexes, et notamment la cible 16.2 des ODD – mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants<sup>41</sup>.
- Appuyer les efforts visant à définir des approches communes pour le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour assurer la disponibilité de données pertinentes sur la migration, en particulier dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur les migrations, et notamment en créant des synergies avec les efforts conjointement menés en faveur du suivi des cibles et des indicateurs pertinents des ODD et en intensifiant ces efforts.

<sup>39</sup> Il est essentiel de disposer de données ventilées pour élaborer des politiques et des interventions nuancées et éclairées, ainsi que pour faciliter l'inclusivité et respecter le principe clé du Programme 2030 consistant à « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les principales variables utilisées pour ventiler les données varient selon les documents de référence, qui indiquent qu'elles doivent être adaptées au contexte. La cible 17.18 des ODD mentionne les variables suivantes aux fins de la ventilation : « niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et [...] autres caractéristiques propres à chaque pays ». Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sous l'Objectif 1 « Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits », liste « [l]e sexe, [l]'âge, [l]e statut migratoire et toute autre caractéristique applicable à un contexte national donné ».

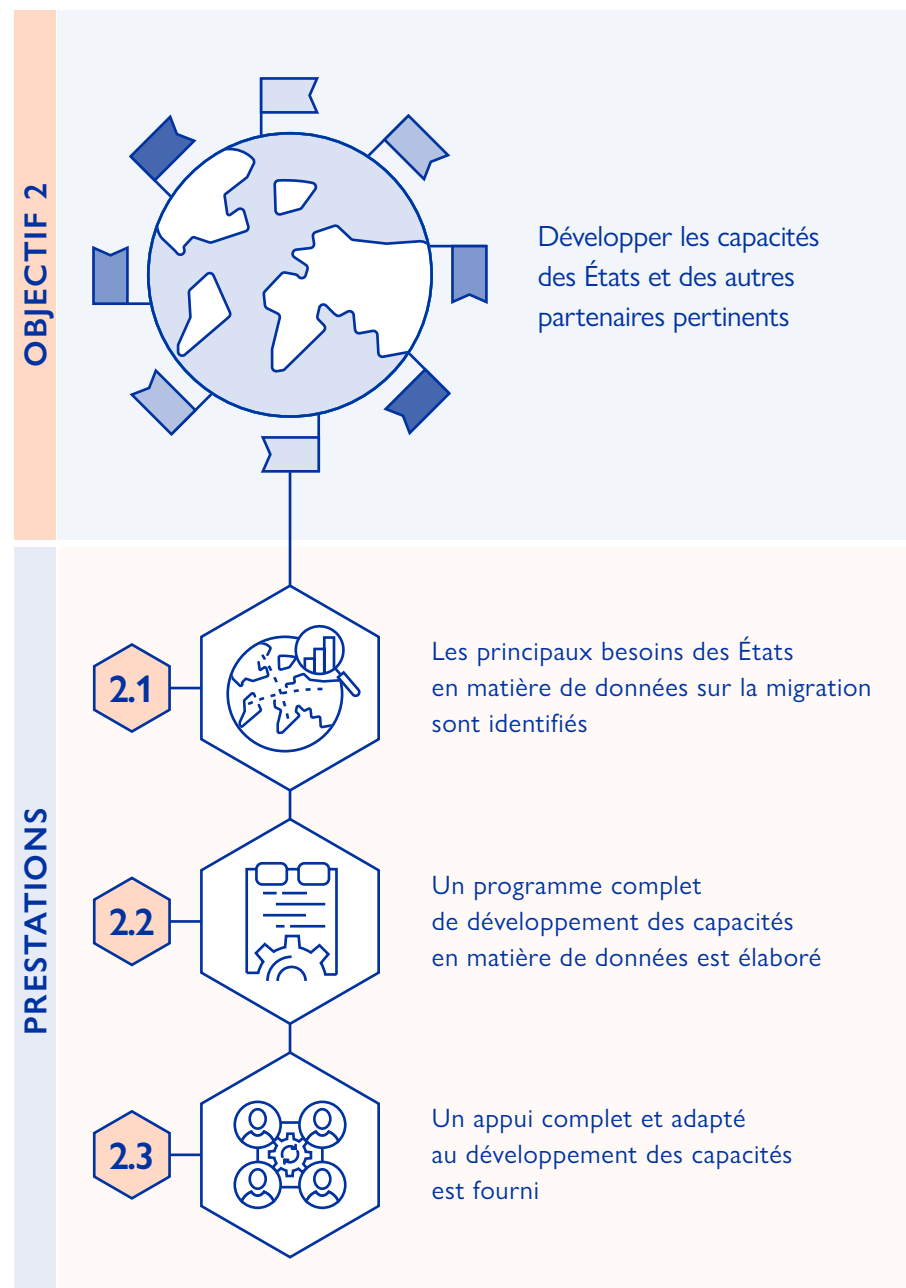
<sup>40</sup> Les données recueillies dans le cadre du [projet de l'OIM sur les migrants portés disparus](#) sont utilisées pour mesurer cet indicateur, dont l'OIM est l'organisme responsable.

<sup>41</sup> [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review\\_fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review_fre.pdf).

## OBJECTIF 2 : développer les capacités des États et d'autres partenaires pertinents à renforcer la base d'éléments factuels sur la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale

En collaboration avec des partenaires pertinents, l'OIM mènera de vastes activités de développement des capacités en vue d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de qualité sur la migration. Ces efforts contribueront à répondre aux besoins propres aux pays en matière de données sur la migration afin d'éclairer les politiques et les mesures nationales. Ils viseront également à renforcer la base d'éléments factuels à l'échelle régionale et mondiale en améliorant la disponibilité des données nationales sur la migration et en favorisant la comparabilité et l'échange des données à l'international. Les initiatives menées sous cet objectif appuient donc également celles menées sous l'objectif 1. À cet égard, l'OIM associera soutien technique, facilitation de la coopération au sein des États et entre eux ainsi qu'avec d'autres partenaires pertinents, et appui d'initiatives de développement des capacités pertinentes pilotées par d'autres parties.

Un développement des capacités axé sur les données sur la migration sera assuré sous la forme d'une intervention ciblée et dans le cadre d'autres efforts déployés par l'OIM en matière de développement des capacités. Ces efforts seront conformes (ou conjugués) à l'aide au développement des capacités nationales et régionales fournie par le Réseau des Nations Unies sur les migrations et par le système des Nations Unies dans son ensemble.



## Principales prestations et interventions



**2.1 L'OIM aidera les États à déterminer les principaux besoins en matière de données et à élaborer des plans ad hoc** qui tiennent compte des priorités nationales et régionales ainsi que des engagements mondiaux pertinents, entre autres en :

- **Éclairant l'élaboration de politiques migratoires globales et cohérentes** et leur bonne mise en oeuvre, et en évaluant leur impact.
- **Éclairant des interventions efficaces** en matière de migration et dans les domaines du développement et de l'action humanitaire.
- **Assurant la confidentialité et la protection des données.**
- **Mettant en oeuvre et en suivant les engagements** pris au titre du Programme 2030, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres cadres mondiaux et régionaux pertinents.



**2.2 L'OIM mettra au point un vaste programme de développement des capacités en matière de données sur la migration** qui permettra aux États intéressés et à d'autres parties prenantes clés d'acquérir des compétences, des connaissances et un savoir-faire en vue de recueillir, d'analyser, de partager et de diffuser des données sur la migration de qualité, actuelles, ventilées et comparables ; et de renforcer les capacités institutionnelles de gestion des données sur la migration dans le plein respect de la protection et de la confidentialité des données. Dans ce cadre, des efforts de développement des capacités seront déployés en vue de :

- **Faciliter l'utilisation de définitions, normes et méthodes internationales** ainsi que l'application de bonnes pratiques concernant les données qui présentent un intérêt pour les mouvements de population et les populations mobiles, y compris à l'appui de l'harmonisation des données. Il convient à cet effet d'utiliser des modèles, des méthodes et des outils de collecte de données reconnus.
- **Assurer la protection des données en mettant en place des garanties** dans les systèmes et les processus de données pertinents.
- **Faciliter la collecte de données ventilées par des variables clés pertinentes** telles que l'âge, le sexe, l'identité sexuelle, le handicap, la race, le niveau d'instruction et le statut migratoire afin de mieux comprendre les situations dans lesquelles se trouvent les migrants et d'appuyer le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte.
- **Faciliter des approches intégrées intersectorielles pour la collecte, le partage et l'utilisation des données**, et exploiter de nouvelles sources de données telles que les mégadonnées afin qu'une base d'éléments factuels sur la migration plus complète à l'échelle nationale permette de mieux comprendre les schémas et les caractéristiques des mouvements de population, de répondre aux besoins identifiés en matière de données et de combler les lacunes. À cet effet, des mécanismes doivent être mis en place afin d'assurer une coordination systématique entre les entités gouvernementales pertinentes qui interviennent dans la gouvernance des migrations ainsi qu'avec les parties prenantes pertinentes non gouvernementales et des Nations Unies.
- **Faciliter l'échange responsable de données** entre les États et avec d'autres parties prenantes pertinentes, y compris à l'échelle régionale et internationale.
- **Communiquer et diffuser stratégiquement les données disponibles et leurs analyses** en ciblant différents utilisateurs, de manière à optimiser leur utilité et leur impact, et à éclairer le discours public sur la migration.
- **Renforcer les capacités nationales et régionales de gestion de l'information** en fournissant une aide adaptée au contexte afin que les systèmes TIC (technologies de l'information et des communications) nécessaires puissent être utilisés.



2.3 L'OIM fournira une aide au développement des capacités fondée sur son vaste programme et adaptée aux besoins des parties prenantes pertinentes, en collaboration avec des acteurs compétents. À leur demande, une aide sera apportée aux États, aux bureaux de statistique nationaux, aux autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes, aux ministères d'exécution, à d'autres acteurs gouvernementaux et parties prenantes pertinentes telles que les organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. Cette aide sera fournie à l'échelle locale, nationale et régionale à la faveur d'interventions ciblées et dans le cadre d'autres initiatives de développement des capacités menées par l'OIM et ses partenaires.

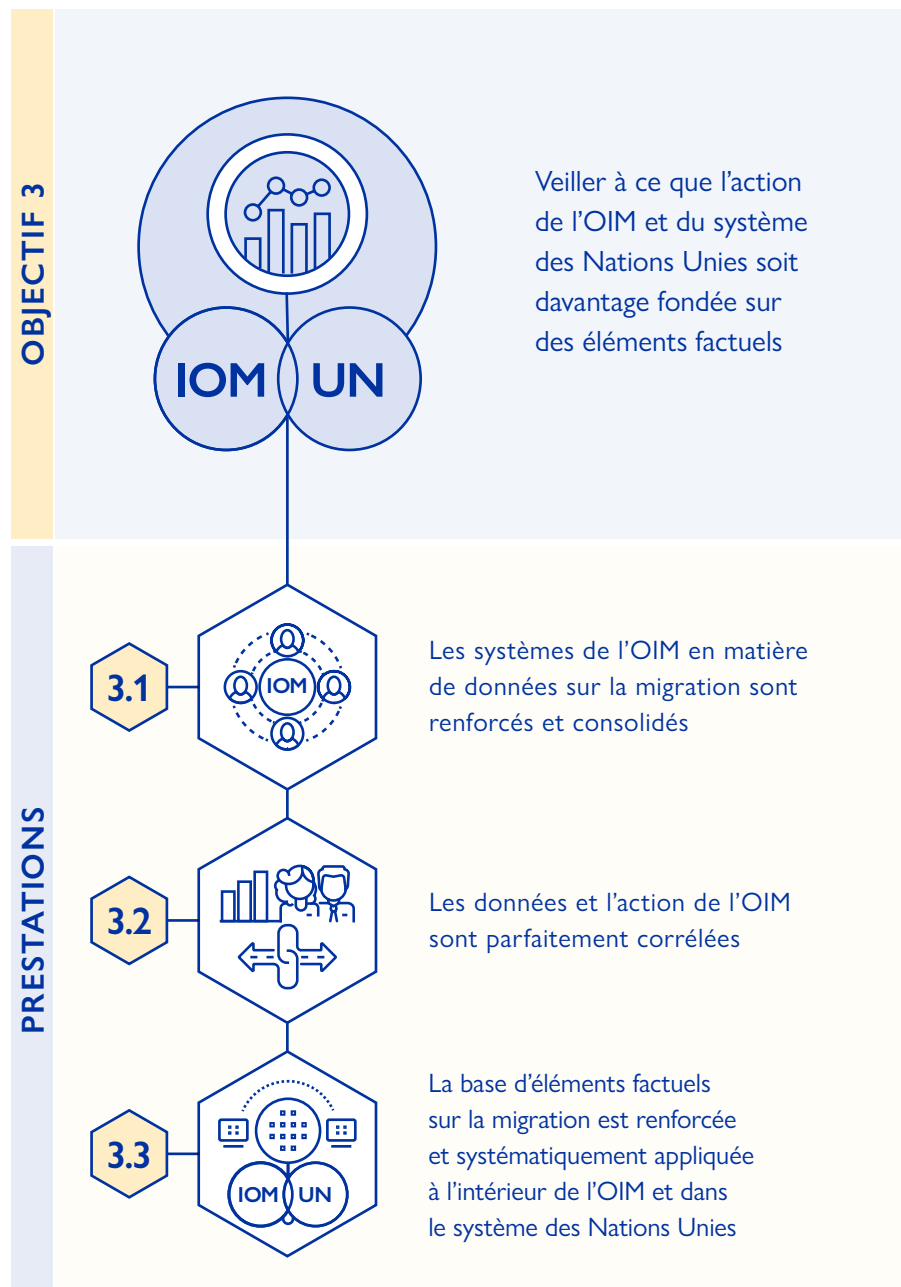
Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Organiser des ateliers de développement des capacités et de formation en matière de données, en présentiel et en ligne, à l'intention de parties prenantes pertinentes.
- Promouvoir l'intégration systématique d'un volet « données » dans les autres initiatives de développement des capacités mises en oeuvre par l'OIM.
- Créer des synergies avec les efforts de développement des capacités déployés par d'autres acteurs du système des Nations Unies, notamment en promouvant l'intégration d'un volet axé sur le développement des capacités en matière de données sur la migration dans les initiatives pertinentes à l'échelle du système des Nations Unies, telles que celles menées au sein des équipes de pays et des équipes de pays pour l'action humanitaire des Nations Unies, les plateformes de collaboration régionale des Nations Unies, le mécanisme de renforcement des capacités du Réseau des Nations Unies sur les migrations et les activités interorganisations entreprises dans le cadre du processus du Grand compromis.

- Mettre à profit les capacités des initiatives et organes régionaux et interrégionaux pilotés par les États, y compris des organisations régionales et des processus consultatifs régionaux sur la migration ainsi que des initiatives de recherche et d'analyse des données sur la migration, par exemple des observatoires des migrations, afin d'appuyer les efforts de développement des capacités et de faciliter la mise en commun d'expériences et la coopération entre les États en matière de données sur la migration.

**OBJECTIF 3 : faire en sorte que les programmes, les opérations, les orientations politiques et la communication de l'OIM et du système des Nations Unies dans son ensemble soient davantage fondés sur des éléments factuels**

L'OIM intensifiera ses efforts en vue d'exploiter toutes les sources de données disponibles, y compris les données réunies à la faveur de ses opérations, aux fins d'une action fondée sur des éléments factuels, impartiale, responsable et préventive qui apporte une aide plus efficace aux personnes que sert l'OIM et afin de fournir un appui et des orientations politiques avisées à ses États Membres et à d'autres parties prenantes, en vertu de son mandat. L'OIM améliorera ses systèmes et ses processus afin d'étayer autant que possible son action par des données et de renforcer les boucles de rétroaction au sein des données et de ses programmes, de ses opérations, de ses politiques et de sa communication. Cela requerra d'améliorer les systèmes de données institutionnels de l'OIM de sorte à assurer une gestion avisée de l'information et des connaissances et à favoriser la culture de l'apprentissage. Ce faisant, l'OIM travaillera main dans la main avec ses partenaires des Nations Unies à l'appui des priorités stratégiques relatives aux données définies à l'échelle du système, promouvant la coopération en matière de données sur la migration et encourageant leur échange et leur utilisation.



## Principales prestations et interventions



3.1 L'OIM renforcera et consolidera ses systèmes en matière de données sur la migration, y compris ceux qui font partie de ses activités opérationnelles, et continuera d'améliorer leur utilité et leur facilité d'utilisation.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Gérer et continuer de développer les outils de collecte de données de l'OIM afin d'assurer une collecte, un stockage et une gestion fiables des données.
- Assurer l'application systématique des principes relatifs à la protection des données, renforcer la sécurité des données, y compris la cybersécurité, et promouvoir une gestion responsable des données.
- Concevoir des écosystèmes de données qui permettent de ventiler systématiquement les données, selon que de besoin, par âge, sexe, identité sexuelle, handicap, race, niveau d'instruction, statut migratoire et par d'autres caractéristiques clés à l'appui d'une action impartiale et ciblée.
- Promouvoir les synergies, l'enrichissement mutuel et l'harmonisation, le cas échéant, entre les différents mécanismes de collecte de données sur la migration au sein de l'Organisation.
- Veiller à ce que les données recueillies par l'OIM fassent l'objet d'une analyse de qualité prenant en compte les sexospécificités et la diversité, y compris dans le contexte de la base élargie d'éléments factuels sur la migration, et améliorer l'accès aux résultats de cette analyse au sein de l'OIM et au-delà, selon que de besoin et dans le plein respect des principes relatifs à la protection des données et des considérations éthiques.



3.2 L'OIM favorisera une culture institutionnelle de partage et d'apprentissage afin de favoriser une parfaite corrélation entre les données et son action, veillant à ce que les données sur la migration et leur analyse soient systématiquement utilisées. Cela concerne les données sur la migration produites par l'OIM comme d'autres données pertinentes. Les efforts internes de l'OIM seront rattachés aux initiatives pertinentes du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Renforcer l'utilisation systématique des données sur la migration et des résultats de leur analyse dans le cadre de la formulation des orientations politiques de l'OIM, de sa communication, et de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de ses programmes dans les contextes humanitaires et non humanitaires, y compris en :
  - o Intégrant les données et l'engagement en faveur de politiques, d'une action et d'une communication fondées sur des éléments factuels dans les documents stratégiques pertinents de l'Organisation ;
  - o Actualisant et diffusant les documents d'orientation internes pertinents ;
  - o Cultivant les compétences requises pour assurer une utilisation efficace et responsable des données dans l'ensemble de l'OIM ;
  - o Facilitant l'accès du personnel de l'OIM aux données sur la migration et aux analyses utiles à ses activités.
- Appuyer les initiatives de gestion des connaissances qui concernent les données sur la migration au sein de l'OIM, y compris les réseaux de praticiens pertinents.



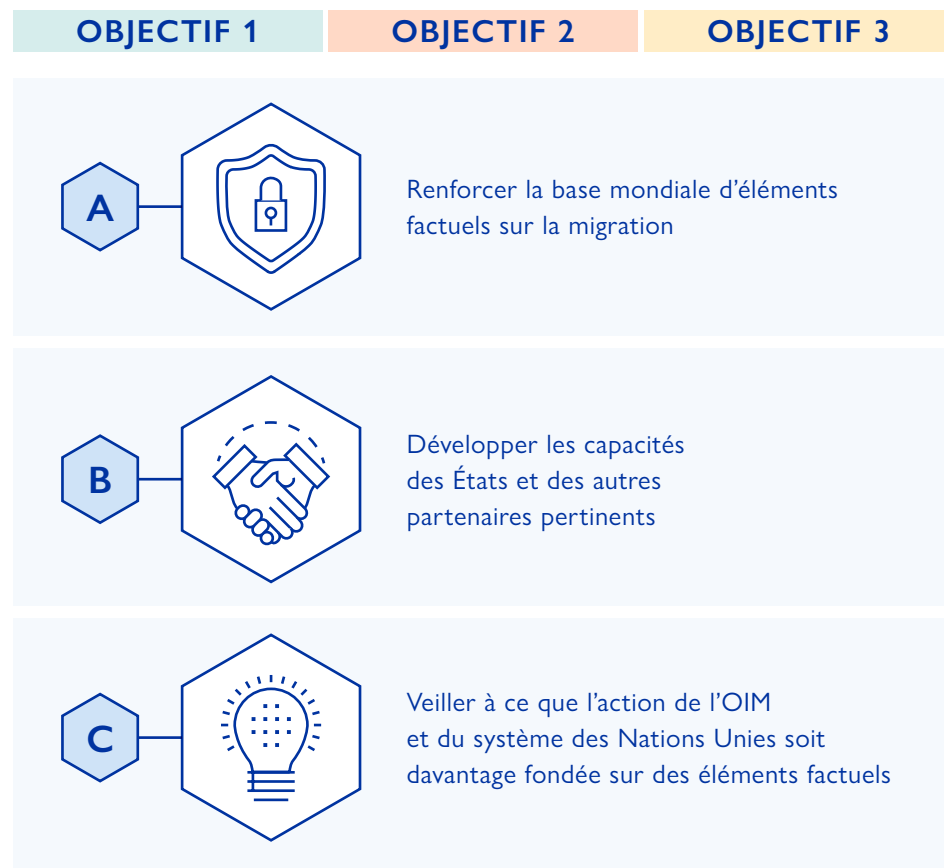
**3.3 L'OIM promouvra le renforcement et l'utilisation systématique de la base d'éléments factuels sur la migration au sein du système des Nations Unies** en vue d'éclairer les politiques, les activités et la communication dans l'ensemble des secteurs. Elle s'y emploiera dans le cadre et à l'appui des efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies dans le but de placer les données au cœur de son action et de maximiser l'utilité stratégique des données du système des Nations Unies.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- **Contribuer de manière déterminante à la réalisation des objectifs définis pour les domaines d'action du Réseau des Nations Unies sur les migrations en matière de données**, en particulier pour ce qui est des initiatives mondiales et régionales de gestion des connaissances relatives à la migration visant à améliorer l'accessibilité des données ; et pour mobiliser, centraliser et partager l'expertise pertinente relative aux données sur la migration au sein du système des Nations Unies.
  - **Assurer des échanges systématiques avec les organismes spécialistes des données sur la migration pertinents** tels que le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations et le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'avec des groupes sectoriels concernés par les données sur la migration et leur analyse, tels que le groupe de travail sur les données et les connaissances de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et le IASC, et y contribuer.
- Promouvoir l'intensification des échanges de données relatives aux mouvements de personnes recueillies par différents organismes des Nations Unies afin de renforcer les gains d'efficacité systémique d'un bout à l'autre du continuum développement-action humanitaire, notamment en :
    - Renforçant le savoir-faire en matière de données dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment à l'échelle nationale et régionale, ainsi qu'à l'appui de la mise en oeuvre et du suivi du Programme 2030, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Programme d'action pour l'humanité et du Grand compromis ;
    - Facilitant l'utilisation des données sur la migration pour éclairer les programmes communs des Nations Unies et les interventions interorganisations coordonnées dans le domaine de la migration, de l'action humanitaire et du développement ainsi que dans d'autres secteurs pertinents, y compris en défendant l'accès à des données de qualité et leur utilisation par l'intermédiaire de plateformes interorganisations et de l'OIM, et en fournissant des données aux fins d'évaluations menées à l'échelle nationale et régionale et d'autres outils visant à éclairer les interventions tels que des analyses communes de pays, des aperçus des besoins humanitaires et des plans d'intervention humanitaire.
  - **Contribuer plus avant à l'expertise stratégique dans le domaine de la migration à l'échelle du système des Nations Unies** en vue de fournir des conseils avisés et fondés sur des éléments factuels aux fins d'une bonne gouvernance des migrations.
  - **Fournir aux Nations Unies**, y compris au Réseau des Nations Unies sur les migrations et aux dispositifs de communication du IASC, **les éléments factuels disponibles sur les mouvements de personnes** afin de faciliter leur diffusion et d'appuyer des discours publics éclairés et équilibrés sur la migration.

## PRESTATIONS TRANSVERSALES

Les prestations suivantes concernent les trois objectifs stratégiques. L'OIM s'emploiera à réaliser ces objectifs et les mesures proposées dans le cadre de partenariats avec ses États Membres, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, le IASC et d'autres parties prenantes, selon que de besoin.



A. L'OIM respectera et promouvra une solide protection des données et de la vie privée d'un bout à l'autre du cycle de vie des données, ainsi que des approches éthiques et responsables.

Les interventions suivantes appuieront la prestation :

- Veiller à l'application systématique des orientations disponibles visant à assurer la confidentialité et la protection des données ainsi que la déontologie en la matière dans le cadre de l'action de l'OIM<sup>42</sup>, notamment en :
  - o Veillant à ce que les structures et processus de gouvernance institutionnelle des données concourent au respect de ces principes ;
  - o Organisant des formations ad hoc à l'intention du personnel de l'OIM ;
  - o Mettant en place des garanties techniques et organisationnelles raisonnables et appropriées ;
  - o Élaborant des outils qui favorisent le respect de ces principes et en les ancrant dans tous les aspects de l'action de l'OIM.
- Appuyer l'élaboration de cadres pertinents et renforcer leur application, y compris dans le cadre d'efforts interorganisations.
- Diriger des efforts interorganisations en faveur de la collecte, de la gestion et de l'utilisation responsables des données en vue d'assurer leur protection, ainsi qu'en faveur d'une gestion efficace et éthique des données sur la migration, y compris en ce qui concerne les nouvelles sources de données.
- Prendre en compte la protection et la confidentialité des données ainsi que la déontologie en la matière d'un bout à l'autre du cycle migratoire, et en faire une composante majeure de l'aide au développement des capacités en matière de données apportée aux États et à d'autres parties prenantes.

<sup>42</sup> Les principaux cadres dont dispose l'Organisation sont la Politique de l'OIM relative à la gouvernance des données sur la migration et les Principes de l'OIM relatifs à la protection des données. Il existe également plusieurs outils mis au point par les Nations Unies, parmi lesquels on peut citer le document *Confidentialité, éthique et protection des données : Note d'orientation du GNUD concernant les mégadonnées à l'appui de la réalisation du Programme 2030* (Groupe des Nations Unies pour le développement), qui présente des orientations générales sur la confidentialité et la protection des données ainsi que sur la déontologie en la matière pour le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'utilisation des mégadonnées, et les principes des Nations Unies relatifs à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée (*Personal Data Protection and Privacy Principles*).





**B. L'OIM renforcera la coopération et le dialogue en matière de données sur la migration** entre les États et avec les organisations internationales et régionales, les migrants et les groupes de migrants, les diasporas, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes pertinentes à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale afin d'améliorer la collecte, la gestion, l'échange et l'utilisation des données sur la migration ; de promouvoir l'harmonisation des données ; et de faciliter la mise en commun de bonnes pratiques.

Les interventions suivantes de l'OIM appuieront la prestation :

- Promouvoir des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société en matière de données sur la migration tout au long du cycle de vie, notamment en facilitant les actions intersectorielles et multipartites et l'échange de connaissances à l'échelle locale et nationale.
- Promouvoir la coopération bilatérale, régionale, interrégionale et mondiale et l'échange de connaissances entre les États dans le domaine des données sur la migration, ainsi que des partenariats multipartites avec les Nations Unies, d'autres organisations et des acteurs non étatiques, notamment en :
  - Incorporant des mesures à l'appui de ce type de coopérations dans les efforts pertinents de développement des capacités ;
  - Ouvrant des discussions relatives aux données sur la migration et en encourageant le dialogue, y compris en continuant d'organiser un forum mondial régulier qui permet à un large éventail de parties prenantes pertinentes de mettre en commun leurs idées et leur expérience ;

- Aidant les organes régionaux et interrégionaux pertinents, tels que des organisations régionales, des processus consultatifs régionaux sur la migration et les plateformes de collaboration régionale des Nations Unies, à agir efficacement dans le domaine des données sur la migration ;
- Continuant de renforcer les plateformes et les pôles de données qui reposent sur la coopération et en appuyant la coordination des plateformes et base de données mondiales et régionales sur la migration afin de faciliter l'échange de connaissances, notamment par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations.



**C. L'OIM promouvra l'innovation en matière de collecte, de gestion, d'échange et d'analyse de données sur la migration<sup>43</sup>** afin d'améliorer la compréhension des facteurs, des schémas et des retombées de la migration ainsi que des besoins des migrants à l'appui de politiques tournées vers l'avenir et d'actions efficaces.

Les interventions suivantes de l'OIM appuieront la prestation :

- Étudier les nouvelles technologies et sources de données, telles que les mégadonnées, et mettre au point des méthodes novatrices d'analyse des données, notamment des méthodes permettant d'associer de nouvelles solutions en matière de données à des sources de données complémentaires aux fins d'analyses de qualité ainsi que de la diffusion et de la communication des résultats.
- Promouvoir l'élaboration et l'application de normes et de garanties spécifiques éthiques et de qualité pour l'utilisation et l'échange de telles données dans le respect du droit international.

<sup>43</sup> Elle s'y emploiera en synergie avec les efforts du système des Nations Unies exposés dans le [Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies \(CEB/2020/1 – Segment 2\)](#) (système des Nations Unies, 2020), établi par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies.

- Faire mieux connaître et encourager l'échange de connaissances relatives à l'innovation en matière de données sur la migration en tenant compte des utilisations existantes et émergentes des mégadonnées dans le domaine de la migration, du développement et de l'action humanitaire.
- Faciliter l'innovation en matière de données sur la migration en aidant les États et d'autres acteurs à développer leurs capacités.
- Veiller à ce que les processus et systèmes de gouvernance ainsi que l'infrastructure technique de l'OIM appuient l'innovation en matière de données.
- Expérimenter l'élaboration de scénarios migratoires en s'appuyant sur diverses sources de données, et en procédant à une validation croisée avec les principaux indicateurs socioéconomiques et politiques.
- Poser les jalons de nouvelles solutions relatives à l'utilisation éthique de la science des données et de l'analyse prévisionnelle pour accroître l'efficacité de l'action et de la fourniture de l'aide humanitaires au fil du continuum développement-action humanitaire.

LA STRATÉGIE EN  
MATIÈRE DE DONNÉES SUR  
LA MIGRATION DANS  
LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

DONNÉES SUR LA  
MIGRATION – ÉTAT DES  
LIEUX

APPROCHE STRATÉGIQUE  
DES DONNÉES SUR LA  
MIGRATION

---

RENFORCER LES MOYENS  
D'ACTION DE L'OIM

# RENFORCER LES MOYENS D'ACTION DE L'OIM

La présente section expose les domaines qui doivent être renforcés pour que l'OIM puisse mettre en oeuvre la SDM, sur la base des forces et des faiblesses de l'Organisation qui ont été identifiées. Des propositions générales sont formulées en vue d'appuyer la réalisation de tous les objectifs stratégiques. Elles portent sur la gouvernance interne, les capacités (humaines et institutionnelles), l'infrastructure technique et d'apprentissage, et la dotation en ressources. Elles s'appuient sur les délibérations de plusieurs équipes spéciales sur les données créées au sein du Groupe de pilotage des données de l'OIM<sup>44</sup> en vue de définir des mesures permettant de renforcer la qualité et la cohérence des données sur la migration de l'OIM d'un bout à l'autre de leur cycle de vie et d'éclairer la SDM. Ces propositions tiennent également compte et s'inspirent des initiatives pertinentes du système des Nations Unies en matière de données, et en particulier de la stratégie du Secrétaire général en matière de données évoquée plus haut.

Les domaines prioritaires définis dans la présente section correspondent aux besoins organisationnels plus vastes et reprennent de nombreux secteurs clés qui, dans la Vision stratégique de l'OIM, sont considérés comme appelant des investissements institutionnels. Par conséquent, les efforts visant à répondre à ces besoins s'inscriront dans le cadre d'un renforcement institutionnel général de façon à s'inscrire dans le prolongement d'initiatives clés à l'échelle de l'Organisation, telles que l'application du Cadre de gouvernance interne, et à y contribuer.



## RENFORCER LA GOUVERNANCE INTERNE

La Vision stratégique de l'OIM souligne l'importance de renforcer la gouvernance interne de l'Organisation. Afin que l'OIM soit bien placée pour réaliser ses ambitions en matière de données ainsi que son potentiel dans ce domaine, il y a lieu de renforcer la gouvernance

des données sur la migration au sein de l'Organisation. Cela permettra de remédier à la dispersion due à la décentralisation et à l'imputation directe des dépenses aux projets, ainsi que d'identifier et de tenir compte de nouveaux rôles découlant des nouvelles responsabilités de l'OIM au sein du système des Nations Unies. Un aspect important de cet effort consistera à déterminer les fonctions nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations formulées dans ce document. Cela devrait être fait dans le contexte de l'application de la Politique de l'OIM relative à la gouvernance des données sur la migration, ainsi que dans le cadre d'efforts organisationnels plus larges déployés au titre du CGI, et de pair avec ceux-ci.

En particulier, il faudra :

- Selon qu'il convient, clarifier, rationaliser et consolider les fonctions et rôles en matière de données dans toute l'Organisation, ainsi que les circuits hiérarchiques et les chaînes de responsabilité dans les différentes unités et zones géographiques qui concernent ces fonctions, conformément à la Politique de l'OIM relative à la gouvernance des données sur la migration.
- Renforcer les fonctions transversales d'examen, d'assurance de la qualité et d'analyse des données sur la migration au sein de l'OIM, et notamment :
  - o Renforcer les fonctions d'examen, d'assurance de la qualité et d'analyse des données sur la migration à l'échelle mondiale, et préciser les circuits hiérarchiques et les chaînes de responsabilité qui concernent les fonctions relatives aux données sur la migration de l'Organisation (au niveau des régions et des pays et au titre des piliers thématiques) ;
  - o Actualiser le mandat et l'organisation du Groupe de pilotage des données de l'OIM en vue d'appuyer la mise en oeuvre d'un programme de travail ;
  - o Harmoniser et renforcer les champs d'activité et les fonctions des bureaux régionaux de l'OIM en matière de données, par exemple : le contrôle de la qualité/l'harmonisation des données ; l'analyse des données ; le renforcement

<sup>44</sup> Le Groupe de pilotage des données de l'OIM est un organe interne de coordination et d'échange des informations à l'échelle de l'Organisation.

des capacités des parties prenantes externes et du personnel de l'OIM en matière de données ; la protection des données ; la concertation avec les entités régionales des Nations Unies en ce qui concerne les données, y compris le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et dans la mise en oeuvre du Pacte pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; l'appui en matière de liaison avec les bureaux de statistique nationaux de la région ; et le soutien à l'établissement de profils migratoires.

- Élaborer des lignes directrices/principes communs relatifs à la collecte, à la gestion, au stockage et à l'utilisation des données ainsi que des normes éthiques et de qualité relatives aux nouvelles sources de données<sup>45</sup>, dans le respect des normes internationales pertinentes et des politiques applicables de l'OIM.
- Utiliser de solides mécanismes d'examen pour les données sur la migration communiquées à l'extérieur, en veillant notamment à l'application de normes strictes en matière de protection des données et de gestion responsable des données, et communiquer de manière claire et cohérente le contexte et la portée des données présentées.



## DÉVELOPPER LES CAPACITÉS

Les recommandations précédentes et les mesures internes qui les accompagnent aux fins de la mise en oeuvre globale de la présente Stratégie en matière de données sur la migration doivent s'appuyer sur des capacités institutionnelles et humaines adéquates au sein de l'Organisation. L'OIM possède une vaste expertise en matière de données sur la migration, qui est en grande partie sectorielle et hébergée dans différentes parties de l'Organisation. Il est impératif d'entretenir cette expertise et de la développer en permanence, mais aussi de promouvoir les échanges et l'enrichissement mutuel entre les différents domaines thématiques et unités. En outre, il est de la plus haute importance de répondre aux besoins existants en matière de capacités, ainsi qu'à

ceux relatifs aux priorités stratégiques identifiées. Il s'agit notamment d'accroître les capacités d'analyse des données de l'OIM et de renforcer les compétences et l'expertise dans le domaine de l'innovation en matière de données. S'il est nécessaire de renforcer les capacités liées aux données dans l'ensemble de l'Organisation, il faut les renforcer au bon endroit, en veillant à doter les fonctions et les responsabilités de l'expertise et des compétences adéquates.

En particulier, il faudra :

- Renforcer les capacités institutionnelles d'examen, d'assurance de la qualité et d'analyse des données à l'échelle mondiale, régionale et nationale selon les fonctions et responsabilités attribuées, conformément au CGI, y compris en comblant les lacunes d'expertise et de compétences.
- Passer en revue les attributions des unités et des postes concernés afin de veiller à ce qu'elles mentionnent les compétences requises en matière de données (conformément au CGI).
- Établir et normaliser, selon que de besoin, des profils d'emplois de spécialistes en s'inspirant des efforts y afférents déployés dans le système des Nations Unies dans son ensemble.
- Mettre au point des formations du personnel qui portent sur l'analyse et la communication des données et sur la capacité d'exploiter des données opérationnelles pour améliorer les programmes et les orientations politiques, et qui abordent des questions ayant trait à l'analyse quantitative et à l'innovation en matière de données.
- Renforcer le savoir-faire en matière de données dans différents groupes du personnel de l'OIM.

<sup>45</sup> Ces efforts seront alignés sur les travaux en cours au sein du système des Nations Unies dans le contexte de la *Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité* et du *Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies*.

- Renforcer la capacité du personnel de l'OIM à organiser des formations de développement des capacités en matière de données à l'intention des gouvernements, des partenaires des Nations Unies, des médias et d'autres parties prenantes.



### AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'OIM doit faire en sorte que son infrastructure technique et ses processus de gouvernance des données favorisent la cohérence dans la collecte, le stockage, l'analyse et l'utilisation des données sur la migration, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies et sources de données recommandées dans le présent document. C'est pourquoi il faut veiller à ce que les exigences de la SDM soient intégrées dans l'amélioration et l'actualisation en cours de l'infrastructure informatique en matière de données.

En particulier, il faudra :

- Déterminer les exigences techniques liées aux recommandations de la SDM et veiller à ce qu'elles soient incorporées dans la planification stratégique de l'OIM en matière de technologies de l'information et des communications (TIC), notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de cybersécurité et les améliorations de l'infrastructure des bureaux régionaux et de pays.
- Continuer de développer et d'harmoniser les outils de collecte de données de l'OIM, en vue notamment d'appuyer la collecte de données au moyen d'appareils mobiles.
- Améliorer les solutions de gestion des données de l'OIM afin de faciliter l'accessibilité et la disponibilité des données recueillies par l'OIM à des fins d'analyse, y compris en créant des lacs de données et en veillant parallèlement à appliquer des normes strictes en matière de cybersécurité et de protection des données.
- Développer les capacités en matière de données et d'intelligence décisionnelle afin de renforcer l'analyse et la communication des données, et notamment

les capacités permettant à l'OIM d'exploiter de nouvelles sources de données et des méthodes novatrices d'analyse des données (outils d'analyse prévisionnelle, intelligence artificielle) à l'appui de prises de décisions fondées sur des éléments factuels.



### GARANTIR UNE DOTATION EN RESSOURCES DURABLE

Un financement autrement plus prévisible est nécessaire pour soutenir la mise en oeuvre de la SDM et, plus généralement, permettre à l'OIM de mener ses activités en matière de données sur la migration avec cohérence, dans la continuité et selon une approche tournée vers l'avenir. Des ressources seront nécessaires pour renforcer l'OIM sur le plan institutionnel et consolider les fonctions systémiques essentielles relatives aux données sur la migration, comme indiqué dans la présente section. Un financement prévisible devra également être assuré afin de fournir un appui systématique aux principales activités de l'OIM en matière de données sur la migration, y compris les dernières initiatives innovantes en date, et d'accomplir des progrès au regard des objectifs stratégiques de façon plus générale. Ces aspects sont à prendre en considération, potentiellement, dans le cadre des discussions sur la réforme budgétaire de l'OIM.

Alors que le paysage des données sur la migration est en constante évolution et que les États Membres multiplient les demandes d'activités relatives aux données, des investissements sont nécessaires pour que l'OIM conserve sa souplesse et sa réactivité, et garde une longueur d'avance dans le domaine des données sur la migration.

